

RECUEIL

des

ACTES ADMINISTRATIFS

N°35

Le 16 mars 2018 à 18h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Annie Carrier, Gérard Gallet, Michel Chanel, Jacques Berthou, Philippe Guillot-Vignot, Christophe Greffet, Denis Linglin, Andrée Tirreau, Vice-Présidents, Guy Billoudet, Mireille Charmont-Munet, Jean-Paul Courtieux, Renaud Donzel, Claude-Emmanuel Duchemin, Christian Fontaine, Yannick Laurent, Jean-Paul Picard, Noël Piroux, Daniel Rousset, Yves Vençon et Georges Vucher, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

259 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 29 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (259/508), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Renaud Donzel est élu Secrétaire de Séance.

* * * *

Les dispositions prises par le Comité Syndical concernent :

- 1) Compte Rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 12 juillet 2017.
- 2) Comptabilité: Compte de Gestion du Budget Principal 2017.
- 3) Comptabilité : Compte de Gestion du Budget « RESO-LIAin » 2017.
- 4) Comptabilité: Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2017.
- 5) Comptabilité : Compte Administratif du Budget Principal 2017.
- 6) Comptabilité: Compte Administratif du Budget « RESO-LIAin » 2017.
- 7) Comptabilité: Compte Administratif du Budget Annexe « Communication Electronique » 2017.
- 8) Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.
- 9) Fiscalisation de la contribution due par la commune de Messimy s/ Saône.
- 10) Direction Ressources Personnel Création de 3 postes d'adjoint administratif de 2ème classe pour "accroissement saisonnier d'activité" Création de 5 emplois pour "accroissement temporaire d'activité".
- 11) Direction Ressources Personnel Contrat de Mr Laurent Haugeard Responsable Architecture du réseau Li@in.
- 12) Commission Consultative Paritaire de l'Energie CCPE Désignation.
- 13) RESO-LIAin Nouvelles tarifications des offres de la régie dans le cadre du projet Li@in

* * * * * * *

1 - <u>Compte-Rendu des actes effectués en exécution de la délégation</u> de pouvoirs du 12 juillet 2017

En application des dispositions des articles L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibérations en date du 12 juillet 2017, le Comité Syndical a donné au bureau et au Président, délégation de pouvoirs pour effectuer certains actes.

Conformément aux stipulations du dernier article susvisé, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ciaprès, des actes effectués en exécution de cette décision depuis le dernier comité syndical du $1^{\rm er}$ décembre 2017 et jusqu'à la date du 6 mars 2018 :

Actes du Président :

Marchés - Consultations

Marché de travaux pour la mise en œuvre des équipements actifs en technologie RFoG pour le réseau LI@IN :

- Marché n°2017.044 Tête de réseau Sandrans Bourg en Bresse Béon conclu avec la société ARRIS
- ➤ <u>Marché n°2017.045</u> -Tête de réseau Sainte Julie conclu avec le groupement IFOTEC SA/SANTERNE CENTRE EST
- ➤ <u>Marché n°2017.046</u>-Tête de réseau Saint Genis Pouilly Port conclu avec le groupement TELESTE France SAS/ GROUPE CIRCET SAS

Ces accords cadre sont conclus pour une durée de quatre (4) ans à compter de leur notification, soit à compter du 09 janvier 2018.

Prestation de mission de conseil et d'assistance stratégique, technico-économique et juridique, financière, institutionnelle, commerciale et administrative, relative à la compétence du syndicat en matière de communication électronique — marché subséquent MS17 : relations Orange, Marché n°2017.047 conclu avec le groupement STRATEGIC SCOUT SA/ CALIA SARL/ ERNST & YOUNG SELAS pour une durée de six (6) mois.

Prestation de mission de conseil et d'assistance stratégique, technico-économique et juridique, financière, institutionnelle, commerciale et administrative, relative à la compétence du syndicat en matière de communication électronique — marché subséquent MS18: tâches récurrentes, Marché n°2017.048 conclu avec le groupement STRATEGIC SCOUT SA/ CALIA SARL/ ERNST & YOUNG SELAS pour une durée de six (6) mois.

Prestations d'assurance pour les besoins du SIÇA:

- Marché n°2017-049 : Responsabilité civile et risques annexes (incluant la protection juridique) conclu avec la société SMACL Assurances SA
- Marché n°2017-050 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers conclu avec la société Groupama Rhône Alpes Auvergne SA
- > Marché n°2017-051 : Flotte véhicules et risques annexes conclu avec la société SMACL Assurances SA

Ces marchés sont conclus pour cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2018, avec possibilité de résiliation tous les ans par l'une ou l'autre des parties moyennant un pré avis de six (6) mois.

Prestations de maîtrise d'œuvre portant sur la continuité de la réalisation des travaux de déploiement du réseau Li@in :

- ➤ Marché n°2018-001 : Secteur Nord et Sud-Ouest conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre SAFEGE-SUEZ SAS/ EGIS VILLES ET TRANSPORTS
- ➤ Marché n°2018-002 : Secteur Sud et Nord Est conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre ERCD SARL/ EGIS VILLES ET TRANSPORTS

Ces marchés sont conclus à compter du 23 janvier 2018 pour se terminer au 30 juin 2018.

Avenants aux marchés conclus:

Avenants n°1 aux marchés: n°2015-01-02-02 « Travaux d'électricité de gaz et de communication – lots 10, 11, 24 et 29 » et au marché n°2016.017 « Maintenance et travaux d'éclairage public – consultation 2016: lot n°4: Pays de Gex » - suite à la dissolution de la société Marc Favre SAS, les marchés sont transférés à la société Bouygues Energies & Services SAS à compter du 1er décembre 2017.

Avenant n°1 au marché subséquent n°2017.026 « MS16 - Assistance dans la finalisation du dossier FSN Extension phase 2 » : avenant notifié le 5 février 2018 prolongeant la mission d'un an à compter du 6 février 2018.

Comptabilité

<u>Ouverture de crédits</u> pour permettre le remboursement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) aux communes urbaines de moins de 2.000 habitants :

Budget	Imputations Budgétaires	Montant des crédits transférés
principal	020 Dépenses Imprévues de Fonctionnement	- 84.000,00 €
,	Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 84.000,00 €

Ouverture de crédits pour permettre le paiement de travaux sur le programme d'électrification 2014 :

	Imputations Budgétaires	Montant des crédits transférés
Budget principal	020 Dépenses Imprévues d'Investissement	- 30 000,00 €
V	2315-012014 Travaux – ER 2014	+ 30 000,00 €

Divers

Délégation de signature a été donnée à Mme Sophie Lasausse, Directrice Ressources adjointe au DGS, pour la validation électronique des comptes de gestion sur chiffres à compter de janvier 2018. (annexe 1)

Le bureau, quant à lui, a :

Travaux : pris connaissance des perspectives de la programmation 2018 en matière d'électrification et d'éclairage public et mandaté le président pour adapter les montants de programme en fonction des notifications effectives qui lui seront faites.

Electrification : approuvé le projet de convention concernant le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage de ENEDIS au SIÇA des raccordements d'armoires de rues, de préfabriqués, destinés à l'activation et au fonctionnement du réseau (NRO : Nœuds de Raccordements Optiques, PM : points de mutualisation, SRO : sous-répartiteur optique ...) dans le cadre du développement du réseau haut et très haut débit sur le département de l'Ain, et mandaté le Président pour finaliser les termes de cette convention et pour la signer.

Achats: approuvé l'adhésion du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain à la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics proposée par le Département de l'Ain, et autorisé le Président à signer ladite convention conclue pour une période initiale allant de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable tacitement par période d'un an.

Contrôle : désigné Monsieur Mustapha Touiss chargé du contrôle des concessions et de la taxe sur la consommation finale d'électricité, en complément de Madame Sophie Lasausse, et autorisé le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour lui permettre l'exécution de ses missions dans les meilleures conditions.

Energie: validé le projet de convention constitutive d'un groupement d'achat de gaz tout en précisant que le SIEA conserve le rôle de coordonnateur dans le cadre de ce groupement de commande, autorisé le Président à signer la convention et toutes pièces nécessaires en tant que coordonnateur, et de la proposer à tous les membres.

Divers : approuvé le projet de convention concernant l'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, autorisé le Président à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et de certains documents administratifs.

* * * * DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, lui donne acte de son compte rendu.

* * * * * * *

2 - Comptabilité: Compte de Gestion du Budget Principal 2017

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017 du compte administratif de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu de ces précisions, l'assemblée est appelée à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * * * * DECISION

Le Comité Syndical,

- déclare à la majorité, avec 1 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * * * * * *

3 - Comptabilité: Compte de Gestion du Budget RESO-LIAin 2017

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget du Receveur pour l'exercice 2017 du compte administratif du budget de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu de ces précisions, l'assemblée est appelée à déclarer que le compte de gestion du budget "RESO LIAin" dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,

 déclare à la majorité, avec 1 abstention, que le compte de gestion du budget "RESO LIAin" dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * * * * * *

4 - <u>Comptabilité: Compte de Gestion du Budget Annexe</u> "<u>Communication Electronique</u>" <u>2017</u>

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget annexe du Receveur pour l'exercice 2017 du compte administratif du budget annexe de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

- 2 Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu de ces précisions, l'assemblée est appelée à déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * * * *

DECISION

Le Comité Syndical,

- déclare à la majorité, avec 1 abstention, que le compte de gestion du budget annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * * * * * *

5 - Comptabilité: Compte Administratif du Budget Principal 2017

Par délibération du 6 mars 2018, le président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif 2017, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

✓ un montant de paiements de travaux de 17.191.115,19 euros répartis en :

- 11.378.458,68 euros de travaux d'Electrification Rurale,
- 1.505.796,89 euros de travaux de Génie civil Télécommunication,
- · 12.250,00 euros de travaux de Gaz,
- 4.262.908,51 euros de travaux d'Eclairage Public,
- 31.701,11 euros de travaux d'Economie d'Energie,

✓ un résultat de l'exercice :

- · en fonctionnement de 7.306.283,44 euros,
- · en investissement de 1.947.295,60 euros,

d'où un résultat de l'exercice égal à 5.358.987,84 euros

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter au Comité.

* * * *

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Madame Annie Carrier (1ère vice-présidente ; Mr Walter Martin, Président, ayant quitté la salle), et Monsieur Charles de la Verpillière (président jusqu'en juin 2017) ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité :

-propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget principal, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections		la clôture de précédent	Opérations (de l'exercice	Opérations d'ordre	Résultats à la clôture de l'exercice		
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Non budgétaires	Déficits	Excédents	
Fonctionnement	1	5.013.879,23	14.054.608,12	21.360.891,56	1	/	12.320.162,67	
Investissement	1	2.733.458,33	21.299.412,23	19.352.116,63	1	1	786.162,73	

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes.

* * * * * * *

6 - Comptabilité: Compte Administratif du Budget RESO-LIAin 2017

Par délibération du 6 mars 2018, le président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du budget "RESO LIAin" 2017, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

 \checkmark une dépense d'exploitation de 9.448.949,03 euros, \checkmark une recette d'exploitation de 10.083.380,56 euros, \checkmark une dépense d'investissement de 1.022.885,86 euros, \checkmark une recette d'investissement de 49.737,34 euros,

✓ un résultat de l'exercice :

en exploitation de
en investissement de
634.431,53 euros,
973.148,52 euros,

d'où un résultat de l'exercice égal à - 338.716,99 euros.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter au Comité.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Madame Annie Carrier (1ère vice-présidente ; Mr Walter Martin, Président, ayant quitté la salle), et Monsieur Charles de la Verpillière (président jusqu'en juin 2017) ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget "RESO LIAin", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections		ture de l'exercice édent	Opérations (de l'exercice	Résultats à la clôture de l'exercice		
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents	
Exploitation	/	244.334,86	9.448.949,03	10.083.380,56	1	878.766,39	
Investissement	/	1.151.941,23	1.022.885,86	49.737,34	/	178.792,71	

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

* * * * * * *

7 - <u>Comptabilité : Compte Administratif du Budget Annexe</u> "Communication Electronique" 2017

Par délibération du 6 mars 2018, le président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du budget annexe "Communication Electronique" 2017, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- \checkmark une dépense réelle de fonctionnement de 5.848.415,78 €,
- ✓ une recette de fonctionnement de 5.848.415,78 €,
- ✓ une dépense d'investissement de 44.393.935,16 €, dont 32.039.891,07 € de "travaux et infrastructures",
- ✓ une recette d'investissement de 42.690.226,40 €, dont 22.000.000 € correspondant aux emprunts.
- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en fonctionnement de 0,00 euros, • en investissement de - 1.703.708,76 euros,

d'où un résultat de l'exercice égal à - 1.703.708,76 euros,

Le résultat de clôture au 31 décembre 2017 pour la section de fonctionnement étant égal à 0, il n'y a pas lieu de présenter une délibération proposant une affectation des résultats.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter au Comité.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Madame Annie Carrier (1ère vice-présidente ; Mr Walter Martin, Président, ayant quitté la salle), et Monsieur Charles de la Verpillière (président jusqu'en juin 2017) ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget annexe "Communication Electronique", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations	de l'exercice	Résultats à la clôture de l'exercice		
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents	
Fonctionnement	/	/	5.848.415,78	5.848.415,78	/	1	
Investissement	1	8.346.357,47	44.393.935,16	42.690.226,40	1	6.642.648,71	

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes.

* * * * * * *

8 - Comptabilité - Rapport d'orientations budgétaires.

Mme Sophie Lasausse, Directrice Ressources adjointe au DGS, expose les perspectives d'évolution des budgets entre 2017 et 2018, dont le rapport sur les orientations budgétaires 2018, que l'ensemble des délégués a reçu, fait état (cf. rapport joint en annexe à la présente délibération).

En débutant par le budget principal, section de fonctionnement, il sera en augmentation de 11,9 M€. Cette augmentation non négligeable est liée essentiellement à l'évolution du compte administratif. En 2017, le SIEA n'a pas eu besoin de verser la subvention au budget annexe Communication électronique de 5,8 M€. Par contre, cette subvention sera versée en 2018. Ce reste à réaliser de 2017 va s'additionner à la contribution de 2018 pour faire face aux programmes de construction de 31 000 prises.

Le fonctionnement aura un impact sur les cotisations versées par les communes. Comme l'a exposé M. le Président du Syndicat dans ses propos liminaires, repris par M. Patrick Chaize. les fonds de concours des communes qui interviennent sur des compétences transférées au SIEA ne pourront plus être versés pour ce qui concerne les travaux de génie civil de télécommunications et d'éclairage public. M. Jean-Marc Thévenet en a fait la remarque précédemment. Il est strictement nécessaire d'anticiper ce mouvement. Il sera constaté de l'ordre de $3.5 \, \mathrm{M} \in \mathbb{C}$ de moins en recettes d'investissement, mais $3.5 \, \mathrm{M} \in \mathbb{C}$ de plus en recettes de fonctionnement. Ces $3.5 \, \mathrm{M} \in \mathbb{C}$ seront reversés à la section à l'investissement au moyen d'un virement.

En dépenses de fonctionnement, une augmentation des charges de personnel de $300\,000\,$ € sera constatée. Elle sera compensée en partie par un remboursement de $200\,000\,$ € supplémentaires de la Régie RESO-Li@in : une partie des postes a été pourvue en 2017, une autre le sera en 2018 et arrive également la charge en année pleine. Le remboursement qui s'établissait à $680\,000\,$ € en 2017 s'établira en 2018 à $880\,000\,$ €. Les $100\,000\,$ € restants correspondent à l'effet en année pleine de postes pourvus en 2017.

Par ailleurs, les charges courantes diminuent ; il s'agit des charges à caractère général, appelées «chapitre 011» dans les communes et les structures intercommunales. Ce chapitre a connu une diminution de $1 \text{ M} \in$, ce qui est loin d'être négligeable, grâce :

- aux améliorations des achats courants,
- à la spécialisation des agents du syndicat par les recrutements réalisés au cours des exercices antérieurs qui nous permet de faire de moins en moins appel à des cabinets extérieurs.

Concernant la section d'investissements, une baisse des recettes de $3.5 \, \mathrm{M}\odot$ est afférente aux fonds de concours versés par les communes, mais qui seront compensés par le virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, il est constaté une diminution des dépenses d'équipement liée à l'impact de la baisse des investissements demandés par les communes. Cette baisse sensible apparaît depuis au moins 2 exercices.

Pour continuer, le Budget Communication électronique, section de fonctionnement ;

Il est constaté une augmentation de 10 M€ des dépenses et des recettes.

Pour les recettes, cela découle directement de ce qui vous a été expliqué précédemment : $11 \,\mathrm{M} \in \mathrm{d} = \mathrm{subvention}$ d'équilibre seront versés par le budget principal au budget annexe, contre les $5,6 \,\mathrm{M} \in \mathrm{d} = \mathrm{d$

En recettes d'investissement, un emprunt de 36,4 M€ peut être envisagé.

En dépenses, il est retrouvé l'impact du remboursement des intérêts d'emprunt (760 000 €) qui s'établiront à 6 760 M€. 12M€ d'excédent de fonctionnement sera reversé à l'investissement, soit + 9,3 M€.

Concernant la section d'investissements, il est prévu $65,7\,\mathrm{M}\odot$ de crédits de paiement, c'est-à-dire $4,5\,\mathrm{M}\odot$ de plus qu'au budget 2017, pour les travaux de déploiement de la fibre. Ainsi :

- 36 M€ correspondent aux travaux commandés antérieurement au 31 décembre 2017;
- 26,3 M€ sont prévus pour régler des travaux en cours de commandes en 2018;
- pour le futur marché de « Conception réalisation », des avances à hauteur de 3,4 M€ seront faites;
- le remboursement du capital de la dette s'élève à 8 M€.

Enfin le Budget RESO-Li@in

En matière de fonctionnement, le budget prévoit une augmentation de 39 % des redevances versées par les fournisseurs d'accès Internet. Pour mémoire, Mme Lasausse rappelle que depuis 3 ans, l'augmentation moyenne des recettes de la Régie est de 36 % par an. La dynamique de commercialisation auprès des fournisseurs d'accès Internet qu'il soit destiné aux entreprises ou aux particuliers est réelle. Il est prévu une augmentation de 3,6 M€ des redevances versées par les fournisseurs d'accès Internet. C'est une hypothèse prudentielle, comme cela était le cas en 2017, il peut être espéré faire mieux.

En dépenses de fonctionnement, il est constaté les 880 000 € de remboursement de dépenses de personnel au budget principal (+ 200 000 €) et une redevance versée au budget annexe de 7,8 M€, soit une augmentation de 2,4 M€.

Mme Lasausse revient alors sur les mouvements entre budgets qui sont :

- le remboursement « Personnel » de 880 000 € qui revient abonder le budget principal et atténue la dépense « Personnel » de ce budget principal ;
- la redevance de 7,8 M€ qui va venir couvrir plus que largement les intérêts de la dette ;
- le versement de 11 M€ du budget principal.

Mme Lasausse aborde en dernier point le futur budget annexe production d'énergie photovoltaïque

Lors de la séance du 7 avril 2018, il sera évoqué la création d'un budget nouveau qui vise à retracer les opérations relatives à la production d'énergie photovoltaïque. C'est un tout petit budget par rapport au précédent. Il permet d'envisager l'équipement de 6 toitures de bâtiments communaux en panneaux solaires photovoltaïques.

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe seront constituées au cours de la première année d'une subvention de 11 000 € du budget principal qui devrait permettre de faire face aux premières dépenses d'équipement et de fonctionnement de ces panneaux, avant que nous puissions encaisser le produit de la revente d'électricité. Sachant qu'en 2018, aucune recette n'est envisagée.

En recettes d'investissement, il est prévu un emprunt de 250 000 €.

En dépenses de fonctionnement, figurent les charges d'assurance, des petites dépenses diverses, le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit.

En dépenses d'investissement, il est prévu 250 000 € pour les panneaux et les onduleurs et quelques milliers d'euros pour le remboursement du capital de la dette.

Le 7 avril 2018, le comité sera amené à prendre une délibération pour la création de ce nouveau budget qui devra être assujetti à la TVA et pour lequel il conviendra également de fixer la durée d'amortissement des immobilisations.

M. Walter Martin, Président du SIEA, remercie Mme Lasausse, et demande aux délégués s'ils ont des questions sur le rapport d'orientations budgétaires qu'ils ont reçu et sur les explications apportées par Mme Lasausse.

Comme il n'y a aucune question, M. Martin demande que l'assemblée lui donne acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

* * * *

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, lui donne acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires, au vu du rapport adressé à tous les délégués et joint à la présente délibération. (annexe 2)

* * * * * * *

9 - <u>Fiscalisation de la contribution due par la commune de Messimy</u> s/ Saône.

Par délibération du Comité Syndical du 9 avril 2011, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de ecommunication de l'Ain a adhéré au principe de fiscalisation des contributions dues par les communes adhérentes, dans les conditions prévues à l'article L5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibérations des 3 février et 6 avril 2012, la Commune de MESSIMY SUR SAONE a décidé de recourir à la fiscalisation partielle concernant l'opération de mise en souterrain du réseau basse tension "aux Marques".

La contribution de la Commune de MESSIMY, majorée des frais financiers, s'élève à $75.724 \in$ Elle demande à ce que ce montant soit prélevé sur 6 annuités dont celle de 2018 qui sera de $12.621 \in$.

Ce montant sera versé au SIQA sous forme d'un prélèvement additionnel aux contributions directes locales.

Il sera demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir transmettre un état récapitulatif à la Direction Départementale des Finances Publiques.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve le montant de la contribution due par la commune de MESSIMY SUR SAONE, qui s'élève à 12.621 € pour 2018, sachant qu'il conviendra de renouveler cette délibération pour la dernière fois l'année prochaine,
- précise que ce montant sera versé au **SIÇA** sous forme d'un prélèvement additionnel aux contributions directes locales,
- demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir transmettre un état récapitulatif à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui transformera le montant de la contribution en taux.

* * * * * * *

10 - Ressources - Personnel - Création de 3 postes d'adjoint administratif pour "accroissement saisonnier d'activité" - Création de 5 emplois pour "accroissement temporaire d'activité".

Comme chaque année, en raison :

- d'une part, des congés annuels des Agents du Syndicat pris durant les périodes de vacances,
- d'autre part, non seulement des permanences à effectuer mais également du suivi des dossiers à assurer, il est nécessaire d'envisager le recrutement d'agents non titulaires pour "accroissement saisonnier d'activité" durant ces 3 mois.

Pour ce faire, trois postes d'adjoint administratif, pour **accroissement saisonnier d'activité**, doivent être créés. La durée ne pourra en aucun cas excéder 2 mois pour chacun.

Par ailleurs, afin de tenir compte du surcroît de travail qu'il peut y avoir dans les services et dont le Syndicat n'a pas toujours la maîtrise et, par conséquent, où il lui est difficile d'anticiper, il serait nécessaire d'autoriser le Syndicat à recruter des agents pour "accroissement temporaire d'activité".

Pour ce faire, il y aurait lieu de créer des emplois pour **accroissement temporaire d'activité** en personnels administratif et technique, dans les cadres d'emplois suivants : Ingénieurs, Technicien, Attaché, Rédacteur, Adjoint Administratif, à temps complet ou incomplet et de rattacher les rémunérations aux échelles indiciaires correspondant aux grades pour chaque cadre d'emploi.

Le président demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- d'une part, concernant les emplois pour accroissement saisonnier d'activité :
 - décide de créer 3 postes d'"adjoint administratif", pour accroissement saisonnier d'activité, dont la durée ne pourra en aucun cas excéder 2 mois pour chaque poste,
 - dit que les postes seront pourvus par des agents non titulaires,
 - dit que la rémunération sera fixée, pour chaque poste, par référence au 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- d'autre part, concernant les emplois pour accroissement temporaire d'activité :
 - décide de créer cinq emplois pouvant correspondre aux cadres d'emplois suivants : Ingénieur, Technicien, Attaché, Rédacteur et Adjoint Administratif,
 - précise que la durée hebdomadaire de l'emploi correspondra à un temps complet ou incomplet suivant les nécessités,
 - décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire correspondant au grade de recrutement pour chaque cadre d'emploi correspondant,
 - habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi par contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs.

* * * * * * *

11 - Ressources - Personnel - Contrat de Mr Laurent Haugeard - Responsable Architecture du réseau Li@in.

Par délibération n°2007/96bis du 26 septembre 2007, Monsieur Laurent HAUGEARD a été recruté au **SIÇA** en tant que responsable du service "Communication électronique", par contrat de 3 ans à compter du 24 novembre 2007.

Par délibération n°2010/43 du Comité Syndical du 27 mars 2010, en application du 7ème alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par les lois du 26 juillet 2005 et du 19 février 2007 ainsi que du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, son contrat a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 24 novembre 2010 pour exercer les fonctions de Responsable du service Communication Electronique, avec une revalorisation de sa rémunération eu égard au développement du service et aux missions qui lui sont confiées

A échéance de ce nouveau contrat, et en application du 8ème alinéa de la loi précité, modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, le comité syndical, par délibération n°DE201303038 du 23 mars 2013, a décidé de proposer à M. Laurent HAUGEARD, un contrat à durée indéterminée à compter du 24 novembre 2013 pour continuer sa mission de développer le service Communication Electronique dont il assure la responsabilité, avec une rémunération correspondant au grade d'ingénieur principal sur la base de l'indice brut 759 – indice majoré 626 (revalorisé au 1er janvier 2017 à 640).

Une clause du contrat spécifie que la rémunération peut être revue tous les 3 ans, au vu des résultats de l'évaluation professionnelle. Ainsi, au vu de l'évolution du service Communication Electronique, du déploiement du réseau Li@in et du projet global, les missions de M. Laurent HAUGEARD ont largement évolué pour que son poste devienne un poste de "Responsable Architecture Communication Electronique", demandant un grand engagement notamment sur les évolutions d'architecture du réseau FTTH.

C'est pourquoi je vous propose de reconsidérer sa rémunération à compter du $1^{\rm er}$ avril 2018, et de fixer celle-ci sur la base de l'indice brut 826 – indice majoré 677, correspondant à l'échelon 5 du grade d'ingénieur principal.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

* * * * * <u>DECISION</u>

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide de fixer la rémunération de Monsieur Laurent Haugeard, Responsable Architecture Communication Electronique sur la base de l'Indice Brut 826 – Indice Majoré 677, correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'Ingénieur Principal, à compter du 1^{er} avril 2018; étant entendu qu'il continuera à bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents du Syndicat;
- autorise le président à conclure et signer l'avenant correspondant.

12 - <u>Commission Consultative Paritaire de l'Energie - CCPE - Désignation.</u>

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu la création d'une Commission consultative paritaire entre les Syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie Electrique (AODE) et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

C'est pourquoi, le comité syndical du 18 novembre 2016 a décidé la création de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) et approuvé le principe d'un règlement intérieur destiné à convenir entre les membres, des modalités de fonctionnement de la Commission consultative. En effet, cette commission doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, et mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

En outre, les délégués de l'assemblée délibérante avaient été désignés par le comité au nombre de 32, correspondant au nombre de EPCI existantes au 31 décembre 2016, étant précisé que le nombre de délégués serait ajusté automatiquement après le 1er janvier 2017 suite à la fusion des EPCI prévue par le Schéma départemental de coopération intercommunale, pour le respect du principe de parité.

Depuis, un membre de cette commission a perdu son mandat électif. Aussi, pour avoir un nombre de membres égal au nombre d'EPCI, le président propose d'intégrer M. Christophe Greffet, vice-président du SIÇA depuis juillet 2017 en charge de l'énergie, qui, de par sa délégation est totalement légitime pour siéger à cette commission. Il tient à préciser que, en tant que Président du SIÇA, il a pris la place de M. Charles de la Verpillière à la présidence de cette commission.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

* * * * *

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- accepte la proposition du Président de désigner M. Christophe Greffet, membre de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE),
- valide la liste ainsi modifiée, jointe à la présente délibération. (annexe 3)

* * * * * * *

13 - RESO-LIAin - Nouvelles tarifications des offres de la régie dans le cadre du projet Li@in

Dans le cadre de l'application des lignes directrices de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) du 7 décembre 2015, le SIÇA a proposé et mis en œuvre à partir du 1er juillet 2016 une offre détaillant les principes tarifaires proposés aux opérateurs souhaitant obtenir un accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, en vue de desservir un client final.

Il était spécifié que cette grille, inférieure aux tarifs de référence des lignes directrices, mais respectant les fourchettes possibles dans la phase de montée en charge, n'était valable que jusqu'au 30 juin 2018. Il convient alors de faire part d'une proposition de grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2018 en alignement sur les niveaux tarifaires de références des lignes directrices.

Sur la base de ces nouvelles conditions particulières, le **SIÇA**, sur décision du conseil d'Exploitation de la régie RESO-LIAin, propose aux opérateurs les conditions tarifaires suivantes :

- Pour les prestations de transports de données (technologie IP et RF) : Le détail des offres est précisé dans les conditions particulières Grand Public et Professionnelles : Raccordement Fibre Optique—Transport de données. Voir synthèse ci-dessous
- Pour la fibre passive comprenant la fibre entre un PM (Point de mutualisation) et un PTO (Point Terminal Optique). Le détail des offres est précisé dans l'annexe 1 chap 4 de l'offre de Co investissement.

	Tarifs actuels	Tarifs de référence			
Récurrent du cofinancement	4,40 € HT par mois	4,90 € HT par mois			
Location passive	11,70 € HT par mois	12,20 € HT par mois			
Location activée	15 € HT par mois	16 € HT par mois			
Location RFOG	14,50 € HT par mois	15,20 € HT par mois			



- Pour la fibre passive entre un PRDM (Point de Raccordement Distant Mutualisé) et un PM (Point de mutualisation), généralisation de nos offres pour des distances de fibre >8km. Le détail des offres est précisé dans l'annexe 1 chap 9 de l'offre de Co investissement.

		11						,										
		gamme	1 fibre 2	fibres 3	fibres 4 fi	bres 5	fibres 6	fibres 7	fibres	3 fibres	9 fibres	10 fibres	11 fibres	12 fibres	13 fibres	14 fibres	5 fibres	.6 fibres
		0-1km	1671	3090	3921	4420	4753	4986	5817	6648	7479	8310	9141	9972	10569	11382	12195	13008
		1-2km	1780	3291	4176	4708	5062	5310	6195	7080	7965	8850	9735	10620	11506	12391	13276	14161
	Existant	2-4km	1997	3693	4687	5283	5681	5959	6952	7945	8939	9932	10925	11918	12911	13904	14897	15890
	LAISTUIT	4-6km	2287	4229	5368	6051	6506	6825	7963	9100	10238	11375	12513	13650	14785	15922	17059	18196
FAS		6-8km	2577	4766	6048	6818	7331	7690	8972	10253	11535	12817	14098	15380	16659	17940	19221	20502
1710		8-10km	2867	5302	6729	7586	8156	8555	9984	11409	12829	14258	15679	17108	18533	19958	21383	22808
	Etendu	10-12km	3157	5838	7410	8353	8981	9421	10994	12563	14126	15700	17264	18838	20407	21976	23545	25114
	Licinaa	12-14km	3447	6374	8091	9120	9806	10286	12004	13717	15423	17142	18849	20568	22281	23994	25707	27420
		14-16km	3737	6911	8771	9888	10631	11151	13014	14871	16720	18584	20434	22298	24155	26012	27869	29726
		gamme	1 fibre	2 fibre	s 3 fibres	4 fibres	5 fibres	6 fibres	7 fibres	B fibres	fibres 1	0 fibres 1	1 fibres 1	2 fibres 1	3 fibres 1	4 fibres 1	5 fibres 1	6 fibres
		0-1km	3	3,20 6,0	00 7,70	8,70	9,40	9,90	11,55	13,20	14,85	16,50	18,15	19,80	17,57	18,92	20,27	21,63
		1-2km	4	1,90 9,:	10 11,60	13,10	14,10	14,80	17,27	19,73	22,20	24,67	27,13	29,60	32,28	34,77	37,25	39,74
	Existant	2-4km	8	3,30 15,4	10 19,60	22,10	23,80	25,00	29,17	33,33	37,50	41,67	45,83	50,00	54,35	58,54	62,72	66,90
Récurrent	LAISTAIT	4-6km	12	2,90 23,9	90 30,40	34,30	36,90	38,80	45,27	51,73	58,20	64,67	71,13	77,60	83,78	90,23	96,68	103,12
Necurrent		6-8km	17	7,40 32,3	20 40,90	46,20	49,70	52,20	60,90	69,90	78,30	87,00	95,70	104,40	113,21	121,92	130,64	139,35
mensuel		8-10km	21	1,97 40,6	53 53,40	58,26	62,66	65,83	76,80	88,06	98,75	109,72	120,69	131,67	142,64	153,62	164,59	175,57
	Etendu	10-12km	26	5,52 49,0	04 64,45	70,29	75,60	79,41	92,65	106,25	119,12	132,36	145,59	158,83	172,07	185,31	198,55	211,79
	Lichau	12-14km	31	1,07 57,4	14 75,51	82,32	88,53	93,00	108,50	124,44	139,50	155,00	170,50	186,00	201,50	217,01	232,51	248,01
		14-16km	35	5,62 65,8	34 86,56	94,35	101,46	106,58	124,34	142,63	159,87	177,64	195,40	213,17	230,93	248,70	266,47	284,23

- Pour les prestations de transport de données (technologie IP) : Mise en place de nouvelles offres activées LAN TO LAN ou Point à Point. Ces offres permettront d'interconnecter 2 sites clients directement via les équipements de cœur de réseau du SIÇA.

Débit Mbps	Tarif mensuel €HT	FAS €HT
50	270	540
500	500	1000
1000	650	1000
2000	1000	2000
2450	1100	2000

- Pour prestations hébergement d'équipements des FAI dans nos PRDM RTO Les fournisseurs d'accès internet qui souhaiteraient s'installer dans nos PRDM/RTO doivent pouvoir le faire via une offre d'hébergement. Nous pouvons comparer ces PRDM RTO aux shelter ou Pop du SIÇA pour lesquels nous avons déjà une offre d'hébergement. Les tarifs les mêmes :

Lors de sa réunion du 30 novembre 2017, le Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin s'est prononcé favorablement sur les propositions d'évolution de la grille tarifaire des conditions particulières prestations de transport de données portant en particulier sur la nouvelle prestation de l'offre Lan to Lan, et de la nouvelle offre d'hébergements dans les PRDM. Le détail de ces offres est précisé dans les Conditions Particulières – prestations de transport de données (technologie IP et Rfog).

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- > accepte les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de la réunion du 3 février 2017.
- > mandate le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant.

ANNEXE 1

Au recueil des actes administratifs n°35 Suite au comité syndical du 16 mars 2018



ARRETE SYNDICAL Nº AI2018G012

Objet: Délégation de signature à Madame LASAUSSE, adjointe au Directeur Général des Services

Monsieur Walter Martin, Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de ecommunication de l'Ain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-9, qui confère au président le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Considérant que la validation électronique des comptes de gestion sur chiffres devient obligatoire à partir de la campagne relative aux comptes de l'exercice 2017,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Il est donné délégation de signature à Madame Sophie Lasausse, adjointe au Directeur général des services, pour la validation électronique des comptes de gestion sur chiffres à compter de la date du présent arrêté.

Article 2: Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié au recueil des actes administratif du SIQA, transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain, à Madame Sophie LASAUSSE et envoyé à Monsieur le Payeur Départemental de l'Ain.

Bourg en Bresse, le 25 janvier 2018

Le Président,

Walter MARTIN

Reçu un exemplaire, à titre de notification, en exécution des dispositions de l'article 2 de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982.

A Bourg en Bresse, le 29 janver 2018

L'adjointe au Directeur Général des Services,

Sophie LASAUSSE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SYNDICAT INTERCO. D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN - SIEA (

Utilisateur: JOURNET Catherine

Paramètre de la transaction :

Transmission d'actes
Actes individuels
AI2018G012
2018-01-25 00:00:00+01
Délégation de signature à Mme Lasausse -
adjointe au DGS - validation électronique des
comptes de gestion sur chiffres
NON
5.5
001-250100211-20180125-AI2018G012-AI
Non définie
Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
001-250100211-20180125-AI2018G012-AI-1-1_0.xml	text/xml	940
nom de original:		
AI2018G012_Presidence_Delegation_SophieLasausse.pdf	application/pdf	344705
nom de métier:		
99_AI-001-250100211-20180125-AI2018G012-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	344705

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message			
Posté	29 janvier 2018 à 08h24min59s	Dépôt initial			
En attente de transmission	29 janvier 2018 à 08h25min02s	Accepté par le TdT : validation OK			
Transmis	29 janvier 2018 à 08h25min14s	Transmis au MI			
Acquittement reçu	29 janvier 2018 à 08h25min53s	Reçu par le MI le 2018-01-29			

ANNEXE 2

Au recueil des actes administratifs n°35 Suite au comité syndical du 16 mars 2018



Rapport sur les orientations budgétaires 2018



Rapport sur les orientations budgétaires 2018

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle permettant aux élus d'échanger sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » du 7 août 2015 a voulu renforcer l'information des élus et des citoyens en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat doit désormais s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, outre ces éléments, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit notamment faire état de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'Assemblée générale du 16 mars 2018 est donc l'occasion de présenter l'ensemble de ces éléments et le débat qui sera instauré dans la foulée permettra ensuite d'affiner les budgets primitifs du **SI**(A (budget principal, budget de la régie RESO-LIAin et budget annexe Communication électronique) qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale le 7 avril 2018.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département et sera mis en ligne sur le site internet du SIQA après le débat.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
Chapitre Ier - PRESENTATION GENERALE	4
1. Budget principal	4
1.1. Les ressources du budget principal 1.1.1. Les recettes de fonctionnement 1.1.2. Les recettes d'investissement	4
1.2. Les charges du budget principal 1.2.1. Les dépenses de fonctionnement 1.2.2. Les dépenses d'investissement	5
2. Budget régie RESO-LIAin	7
2.1. Les ressources du budget RESO-LIAin 2.1.1. Les recettes de fonctionnement 2.1.2. Les recettes d'investissement 2.2. Les charges du budget RESO-LIAin	
2.2.1. Les dépenses de fonctionnement 2.2.2. Les dépenses d'investissement	8
3. Budget annexe « communication électronique »	9
3.1. Les ressources du budget annexe 3.1.1. Les recettes de fonctionnement 3.1.2. Les recettes d'investissement 3.2. Les charges du budget annexe	9 9
3.2.1. Les dépenses de fonctionnement	10
Chapitre II - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018	11
1. Budget principal	11
2. Budget RESO-LIAin	11
3. Budget annexe « communication électronique »	11
4. Budget annexe photovoltaïque	12
5. Dépenses de personnel	
5.1. Effectifs du SI@A	
5.2. Evolution des rémunérations	
5.3. Avantages en nature	
5.4. Temps de travail	
6. Emprunts	
6.1. Répartition des emprunts par budget	
6.2. Répartition de l'encours par type de risque	
6.3. Répartition de l'encours par prêteur au 31/12/2017	

Ch	Chapitre III – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS	
1.	La communication électronique	15
2.	L'électrification rurale, l'éclairage public	17
3.	La maîtrise de l'énergie	17
AN	INEXE	18

PREAMBULE

Le SIÇA regroupe les communes du Département de l'Ain, en tout ou partie, selon les compétences.

Son activité touche aux domaines suivants :

• L'électrification

- o le contrôle de concession,
- o les travaux de renforcement et d'extension de réseaux,
- o les travaux d'effacement des réseaux, avec la mise en souterrain, en vue d'améliorer l'esthétisme de l'environnement.

L'éclairage public

- o les travaux d'extension et de modernisation des réseaux,
- o l'entretien des réseaux,

La communication électronique

- o la maîtrise d'ouvrage des équipements,
- la gestion des services correspondants,
- o le développement d'un réseau très haut débit.

• Le Système d'information géographique (SIG)

- o la mise en place du cadastre digitalisé,
- l'assistance technique apportée aux communes,
- o les aides financières pour la numérisation.

Le gaz

- o le contrôle de concession,
- o l'exercice des droits des communes auprès des concessionnaires,
- o la passation de contrats de concession,
- o les études de faisabilité des travaux d'extension de réseaux.

• La maîtrise de l'énergie

- o le suivi des consommations concernant l'éclairage public et les bâtiments communaux,
- l'aide à la maîtrise et à l'optimisation des consommations et des dépenses d'énergie,
- Une mission de conseil et d'assistance des collectivités dans le secteur de la maîtrise de l'énergie et de l'usage des énergies renouvelables.

Le **SI** A gère 3 budgets :

- un budget principal, retraçant les opérations relatives aux compétences historiques du Syndicat en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ainsi que celles relatives aux compétences optionnelles, à l'exception de la compétence communication électronique, à savoir : gaz, éclairage public, système d'information géographique.
- Le budget de la Régie RESO-LIAin, en charge de l'exploitation du réseau de fibre optique et de la commercialisation.
- Un budget annexe dédié à la construction du réseau Li@in, dans le cadre de la compétence communication électronique.

Chapitre Ier - PRESENTATION GENERALE

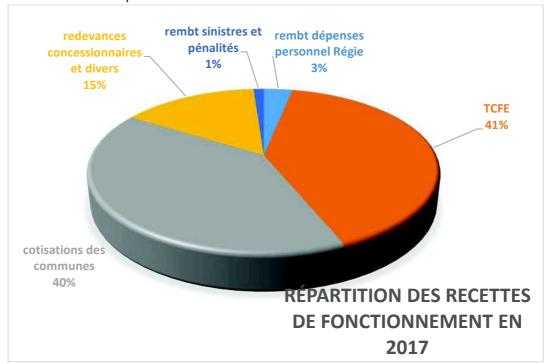
1. Budget principal

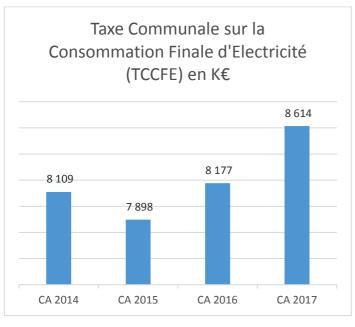
1.1. Les ressources du budget principal

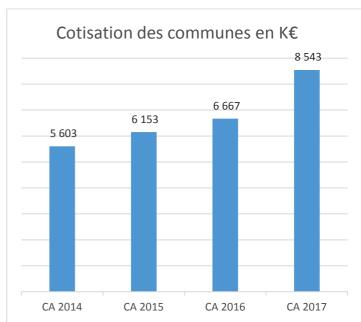
1.1.1. Les recettes de fonctionnement

Elles représentent 21M€ en 2017 et comprennent principalement :

- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), en progression de 5,3% en 2017, soit 8,6 M€ ;
- Les cotisations des communes, en hausse de 28% suite à la revalorisation de la cotisation « communication électronique » en 2017, soit 8,5 M€;
- Les redevances versées par les concessionnaires de réseau.



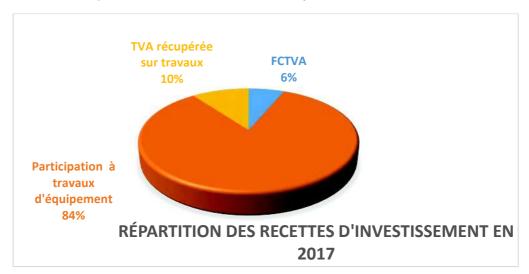




1.1.2. Les recettes d'investissement -

Elles représentent 16,3 M€ et sont constituées des éléments suivants :

- Les diverses participations à la réalisation des travaux : fonds de concours des communes, CAS-FACE (compte d'affectation spéciale financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale), part couverte par le tarif (PCT), correspondant au remboursement du concessionnaire sur coût des travaux d'extension, la participation d'ENEDIS au titre de l'intégration des ouvrages dans l'environnement (Article 8)
- Le reversement de la TVA par ENEDIS pour les travaux d'enfouissement,
- Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).



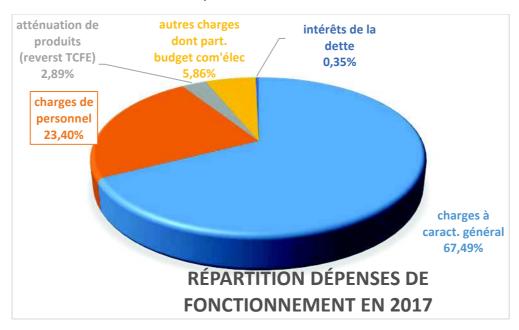
1.2. Les charges du budget principal

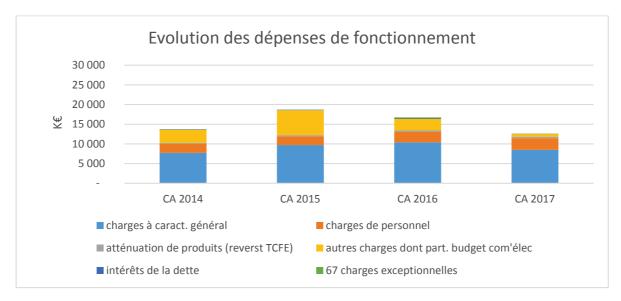
1.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (12,5 M€ en 2017) comprennent :

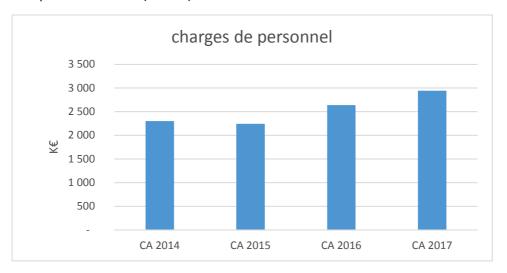
- Les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges de gestion courante,
- Les dépenses d'exploitation et de fonctionnement de la compétence Eclairage Public,
- Le reversement de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- Le remboursement des intérêts des emprunts,
- Une participation au budget annexe « communication électronique » : en 2017, cette participation n'a pas atteint le niveau prévu au BP car le programme des investissements n'a pas pu être réalisé dans son intégralité. Le solde non versé en 2017 sera versé en 2018.

Les dépenses de fonctionnement se sont réparties ainsi :





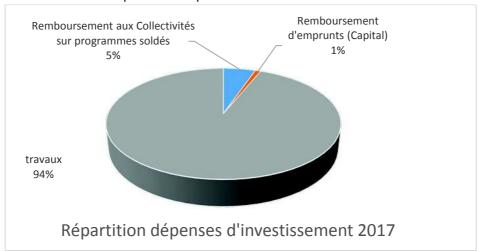
Les dépenses de personnel (2,9 M€ en 2017), représentent un peu moins d'un quart des dépenses et ont évolué de près de 10% en 2017, soit + 300 K€. Cette évolution est liée à la revalorisation des carrières liées au protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » et à l'effet en année pleine de la mise en place du RIFSEEP (30 K€), à l'impact en année pleine des recrutements effectués en 2016 (115 K€) et aux nouveaux postes pourvus en 2017 (155 K€).



1.2.2. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 19,7 M€ en 2017 et se composent :

- des immobilisations (travaux, matériel, logiciels), qui représentent 98% de la dépense, soit 19,6 M€
- des remboursements effectués aux communes (solde d'opérations)
- du remboursement en capital des emprunts.



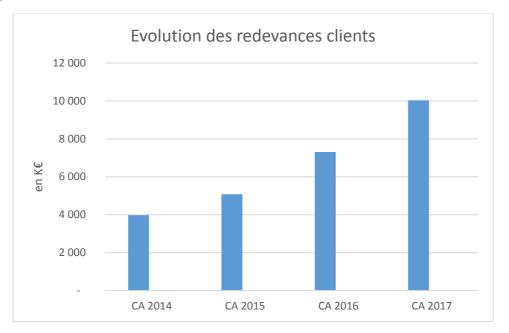
2. Budget régie RESO-LIAin

2.1. Les ressources du budget RESO-LIAin

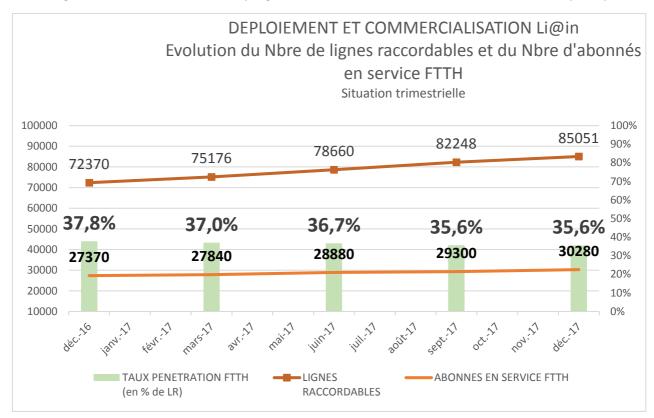
Le budget RESO-LIAin bénéficiait jusqu'en 2017 d'une avance de trésorerie d'un million d'euros qui lui avait été consentie par le budget principal. Courant 2017, la progression des recettes de la Régie a permis de procéder au remboursement de cette avance.

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées des redevances versées par les clients (près de 100 % des recettes), en hausse de 37% en 2017, soit 10 M€ et de manière plus anecdotique, du remboursement d'équipements endommagés.



Cette augmentation est en lien avec la progression du nombre d'abonnés en zone d'initiative publique :



2.1.2. Les recettes d'investissement

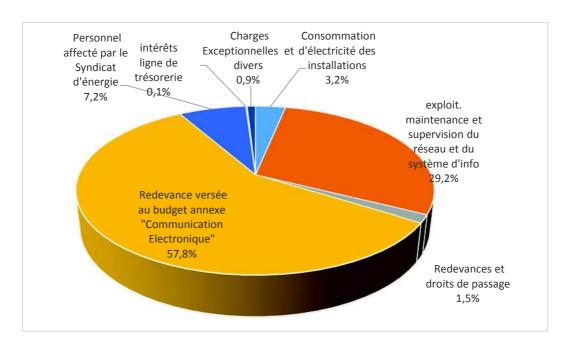
Les recettes d'investissement (49 K€) sont constituées de la dotation aux amortissements.

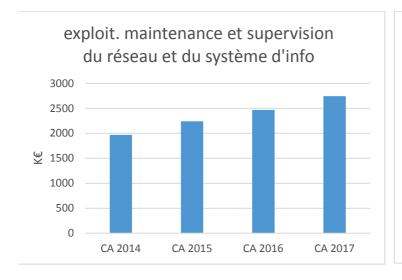
2.2. Les charges du budget RESO-LIAin

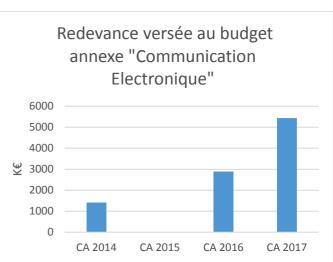
2.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 9,4 M€ en 2017 et sont composées des éléments suivants :

- La maintenance et la supervision du réseau et des systèmes d'information, dont l'augmentation est liée à l'extension du réseau Li@in, (2,3 M€ en 2017),
- La redevance versée au budget annexe « communication électronique », en hausse de 87%, grâce à la hausse des recettes de commercialisation (5,4 M€ en 2017),
- Le remboursement au budget principal des dépenses de personnel, au réel depuis 2017 (680 K€ en 2017).







2.2.2. Les dépenses d'investissement

Le budget de la Régie porte peu d'investissements (logiciels, matériel informatique et mobilier de bureau), au total 23 K€ en 2017.

En 2017, la Régie a été en mesure de rembourser l'avance de 1 M€ qui lui avait été consentie par le budget principal en 2015.

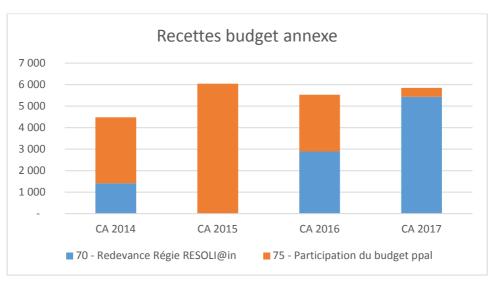
3. Budget annexe « communication électronique »

3.1. Les ressources du budget annexe

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

Pour équilibrer ses dépenses, le budget annexe, qui ne dispose que de très peu de ressources propres, perçoit :

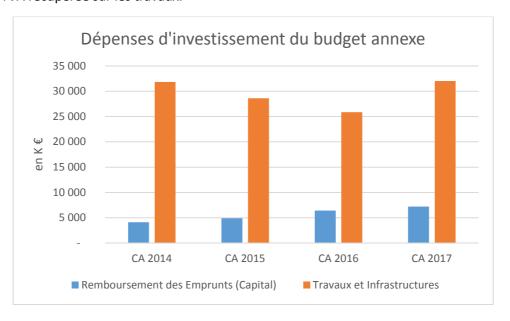
- Une redevance versée par le budget RESO-LIAin, cf. § 2.2.1 (5,4 M€ en 2017),
- Une participation du budget principal (416 K€ en 2017): comme indiqué au § 1.2.1, en 2017, cette participation (5,8 M€) n'a pas atteint le niveau prévu au BP car le programme des investissements n'a pas pu être réalisé dans son intégralité (32 M€ sur 61 M€ prévus). Le solde non versé en 2017 (5,4 M€) sera versé en 2018.



3.1.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget annexe sont :

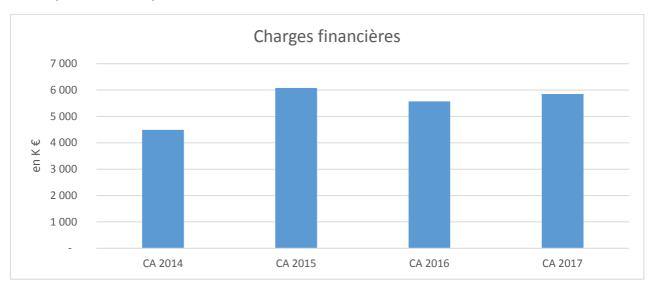
- Les subventions : FEDER, FSN, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ain, EPCI (10 M€ en 2017),
- Les emprunts (22 M€ contractés en 2017)
- La TVA récupérée sur les travaux.



3.2. Les charges du budget annexe

3.2.1. Les dépenses de fonctionnement

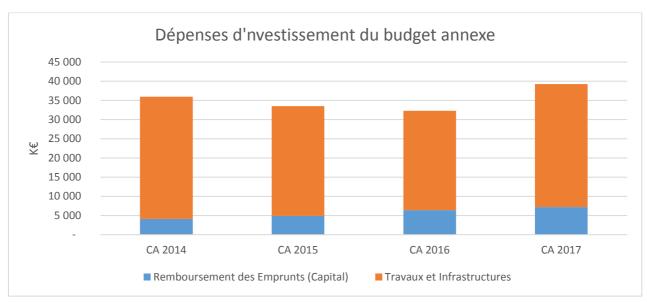
Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour assurer le financement des travaux de construction du réseau (5,8 M€ en 2017).



3.2.2. Les dépenses d'investissement

Elles représentent 39,2 M€ et comprennent :

- Les travaux (32 M€ en 2017, soit + 23% par rapport à 2016)
- Le remboursement en capital des emprunts (7,2 M€ en 2017 cf. détail chapitre II § 5),



Chapitre II - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

1. Budget principal

Pour 2018, les recettes de fonctionnement seraient en augmentation de 23%, passant de 20,2 M€ au BP 2017 à 24,8 M€, soit + 4,6 M€, pour les raisons suivantes :

- Augmentation du remboursement des charges de personnel par la Régie à hauteur de 880 K€ (200 K€ de plus qu'en 2017);
- 2) Evolution des cotisations des communes :

En 2017, une cotisation supplémentaire de 3 € par habitant en zone d'initiative publique et de 1,50 € en zone conventionnée a été instaurée. Il est proposé de maintenir à 3€ par habitant la cotisation en zone d'initiative publique et de supprimer la cotisation de 1,50 € par habitant en zone conventionnée (zone AMII).

Pour répondre aux injonctions de la CRC et de Préfecture, qui ont fait observer que les fonds de concours versés par les communes pour participer aux travaux d'éclairage public et d'enfouissement étaient illégaux, il sera nécessaire de remplacer ces fonds de concours par des cotisations. De ce fait, il est estimé en 2018 que 3,5 M€ qui étaient préalablement versés en investissement seront transformés en cotisations et perçus en fonctionnement. Pour mémoire, le montant est appelé en HT, le SIÇA récupérant la TVA.

Cette modification fera l'objet d'une délibération lors de l'Assemblée Générale du 7 avril 2018.

Les autres contributions des communes resteront inchangées.

Les dépenses seront en progression de 25% (+ 5,2 M€). Cette augmentation est liée au fait qu'en 2017, l'intégralité de la subvention du budget principal au budget annexe « communication électronique » n'a pas été versée, le programme de travaux prévu n'ayant pas été réalisé dans son intégralité. Sur 5,8 M€, seuls 416.000 € ont été versés. Le reliquat de 5,4 M€ sera donc versé en 2018 et la subvention versée au budget annexe sera de 11 M€.

Pour les investissements, se référer au chapitre III – Programmation pluriannuelle des investissements.

2. Budget RESO-LIAin

Les recettes de la régie sont prévues en hausse de 39% par rapport au BP 2017, du fait de l'augmentation attendue des redevances versées par les clients (+ 3,6 M€) et du report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 (878 K€).

En dépenses, la régie devrait reverser au budget annexe une redevance de 7,8 M€ en 2017 (contre 4 M€ prévus en 2017 et 5,4 M€ réellement versés. Les dépenses d'exploitation hors redevance sont anticipées en hausse de 0,2%.

3. Budget annexe « communication électronique »

Les recettes de fonctionnement du budget annexe sont en hausse de 95 %, soit un quasi doublement des recettes prévues en 2017 et intègrent les éléments vus précédemment, à savoir :

- Versement d'une subvention du budget principal de 11 M€
- Redevance de la régie de 7,8 M€ (contre 4 M€ au BP 2017).

Ces recettes permettent de procéder à un virement de 12,6 M€ pour financer l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent quasi exclusivement le remboursement des intérêts des emprunts. Concernant ce sujet, il convient de se référer au § 5 du présent chapitre.

Les recettes d'investissement sont en hausse de 13,6 % par rapport au BP 2017. Pour les emprunts, se référer au § 5 du présent chapitre).

Pour les investissements, se référer au chapitre III – Programmation pluriannuelle des investissements.

4. Budget annexe photovoltaïque

Suite aux travaux engagés par la commission énergie, le **SI** Va mener de manière expérimentale quelques opérations de production d'électricité liée au photovoltaïque.

L'intervention sera la suivante :

- Le SI@A accompagnera les communes volontaires, par le biais d'une prestation intellectuelle et la remise d'un rapport technique et financier devant permettre aux élus de se positionner sur le projet envisagé,
- Le SIQA s'impliquera en tant que maitre d'ouvrage : il financera les travaux lorsque la rentabilité du projet est avérée, signera le contrat de rachat par EDF de l'électricité produite, restera propriétaire de l'installation photovoltaïque et l'exploitera pendant 20 ans, durée au-delà de laquelle l'installation pourra être transférée gratuitement à la commune, si celle-ci le souhaite, afin d'en poursuivre l'exploitation.

Cette expérimentation va être conduite dans 5 communes volontaires pour mettre des toitures à disposition

Il est prévu de financer le projet par un emprunt sur 20 ans (durée du contrat de vente à tarif fixe à EDF). La projection faite sur 20 ans montre que les recettes attendues sur cette période permettent de couvrir les dépenses. Passée cette période, les panneaux, dont la durée de vie est estimée à 40 ans, génèreront des recettes nettes.

Un budget annexe va donc être créé pour supporter ces opérations.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 12.000 € qui seront dans un 1^{er} temps financés par une avance remboursable du budget principal du SIEA.

Le budget d'investissement sera de 253.400 €, couvrant le matériel et le remboursement en capital de l'emprunt qui sera contracté pour couvrir l'investissement.

5. Dépenses de personnel

5.1. Effectifs du SIÇA

Le tableau des emplois a été modifié en 2016 pour adapter le niveau de recrutement des postes aux impératifs. Le nombre global de postes autorisés est toujours à 64 ETP et le nombre d'emplois pourvus au 31/12/2017 est de 57.

CDADE	Nombre de Postes		
GRADE	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
CADRE EMPLOI "INGENIEUR"	11	10	1
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	1	1	0
Ingénieur Principal	6	6	0
Ingénieur	4	3	1
CADRE d'EMPLOI "TECHNICIEN"	21	18	3
Technicien Principal 1ère classe	9	8	1
Technicien Principal 2e classe	8	8	0
technicien	4	2	2
CADRE D'EMPLOI "ADJOINT TECHNIQUE"	1	1	0
Adjoint technique 1ère classe	1	1	0
CADRE d'EMPLOI "ATTACHE"	7	6	1
Attaché Principal	1	1	0
Attaché	6	5	1
CADRE d'EMPLOI "REDACTEUR"	6	4	2
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1	0
Rédacteur Territorial	5	3	2
CADRE d'EMPLOI "ADJOINT ADMINISTRATIF"	18	18	0
Adjoint Administratif Principal 2e classe	8	8	0
Adjoint Administratif	10	10	0
Nombre total de Postes	64	57	7

5.2. Evolution des rémunérations

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des rémunérations et charges envisagée au BP 2018 :

Étiquettes de lignes 🔻 rén	nunération brute 2017	rémunération brute 2018	évol en %
■ non permanent	149 164	193 614	29,80
Α	25 348	42 811	
В	6 131	58 807	
С	117 685	91 995	
■ permanent	2 665 928	3 104 768	16,46
Α	969 742	1 227 788	
В	1057 462	1 215 850	
С	638 723	661 130	
Total général	2 815 092	3 298 382	17,17

La masse salariale sera impactée en 2018 par :

- Les recrutements à venir (200 K€)
- l'effet en année pleine des recrutements effectués en 2018 (300 K€).
- le changement de statut des agents de la Régie, actuellement en contrat à durée déterminée de droit public, qui devront passer en contrat à durée indéterminée de droit privé compte tenu du statut de Service public industriel et commercial de la Régie.

Le chapitre globalisé 012 (comprenant, outre les rémunérations et charges des personnels permanents, non permanents, apprentis et stagiaires, les frais assimilés tels que l'assurance « garantie statutaire » du personnel, la médecine du travail, les prestations sociales) s'établira à 3,5 M€ contre 3,2 M€ en 2018.

Il est prévu en 2018 que la Régie RESO-LIAin rembourse au budget principal l'ensemble des dépenses du personnel qui lui est mis à disposition, à savoir 880 K€ contre 680 K€ en 2017.

5.3. Avantages en nature

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou service. La mise à disposition peut être gratuite ou moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle. Ils sont soumis à cotisations.

Aucun agent du SIQA ne bénéficie d'avantages en nature.

Pour information des délégués, un tableau des véhicules de service est annexé à la présente note.

5.4. Temps de travail

En 2018, comme les années précédentes, le temps de travail des agents est de 1.607 heures par an.

La journée de solidarité est accomplie par l'ensemble des agents le jour de l'Assemblée Générale d'avril au cours de laquelle le budget est voté et qui se tient un samedi.

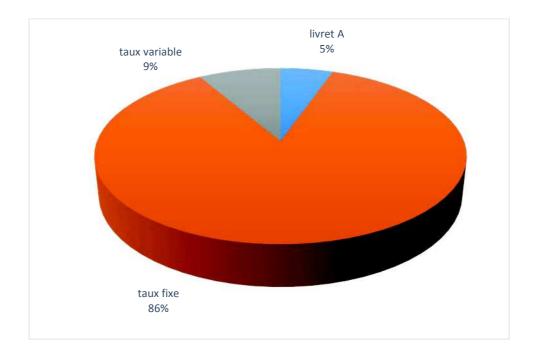
6. Emprunts

Pour 2018, il n'est pas prévu d'emprunt sur le budget principal et il est prévu un emprunt de 31.350 K€ sur le budget annexe ainsi qu'un emprunt de 250 K€ sur le budget annexe photovoltaïque.

6.1. Répartition des emprunts par budget

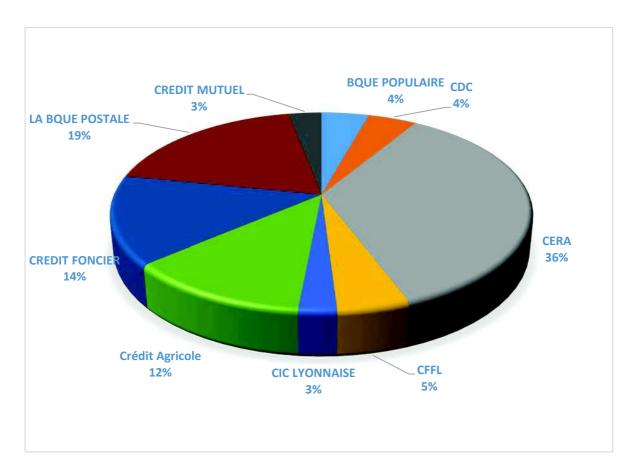
BUDGET	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/17
budget annexe	207 792 000	178 612 245
budget principal	2 500 000	840 663
Total général	210 292 000	179 452 908

6.2. Répartition de l'encours par type de risque



L'ensemble des emprunts est classée 1A selon la Charte de bonne conduite, dite « charte Gissler ».

6.3. Répartition de l'encours par prêteur au 31/12/2017



Chapitre III – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

1. La communication électronique

Pour rappel, l'état d'avancement du projet de déploiement de la fibre optique au 31 décembre 2017, est le suivant :

- **203** communes desservies partiellement ou totalement
- 3 500 km de fibre déployés
- **85 051 foyers ou bâtiments** éligibles à la Fibre Optique
- 145 Zones d'Activités ouvertes au très haut débit
- 30 300 Abonnés en service FTTH
- **30 FAI** dont 2 nationaux

Pour 2018, la stratégie de déploiement est la suivante :

Plus de 30 000 prises sont en cours de réalisation avec les entreprises actuelles.

Sur les 80 communes du programmes 2016, seules 6 avaient été livrées en 2017 : CEIGNES, BENONCES, ST ANDRE LE BOUCHOUX, SEILLONNAZ et CHARNOZ S/ AIN.

6 communes viennent d'être ouvertes depuis le 1er janvier : MOGNENEINS, TRAMOYES, TORCIEU, SAMOGNAT, ANDERT CONDON et BELLEYDOUX. Les 68 (sur les 80 du programme 2016) restantes sont prévues d'ici à fin 2018, sauf impossibilité (coordination, amiante, conventions impossibles...)

Des extensions programmées ou zones d'activités sont aussi planifiées sur 2018 sur des communes déjà ouvertes pour atteindre le nombre de prises attendu.

Aucune nouvelle extension, sauf exception à la marge, ne pourra être prise en compte sur 2018. Les nouvelles demandes seront analysées au regard de la priorisation sur 2019 avec le nouveau marché de conception-réalisation.

Pour les 3 prochaines années, le cadencement de déploiement est le suivant :

Prises raccordables	fin 2017	fin 2018	fin 2019	fin 2020	fin 2021	total 2018-2021	Total
Total	85 051	31 400	57 000	57 000	57 313	202 713	287 764
Volet 1 (278 PM)	80 051	20 400	9 000	8 000	8 382	45 782	125 833
Volet 2 (382 PM)	5 000	11 000	48 000	49 000	48 931	156 931	161931

PM = point de mutualisation

La construction du réseau se fera à partir de 2019 par le biais d'un marché de conception-réalisation, pour leguel une consultation est actuellement en cours.

Financements

Les financements publics (hors FEDER et FSN) sont les suivants :

- Région Auvergne Rhône Alpes :
 - Rappel: 12 M€ de subvention versés de 2007 à 2011
 - 38 M€ dans le cadre d'un contrat de vente à terme de 2015 à 2025. Restent 20 M€ sur ce contrat qui va être revu sous forme de subvention dépendant du nombre de prises livrées annuellement.
- <u>Département de l'Ain</u>:
 - Rappel : 6 M€ de subvention versés de 2008 à 2016 et garantie de 50% emprunts 2017.
 - 30 M€: 3 M€ de subvention par an pendant 10 ans à compter de 2018.
 - 1,4 M€ financés en 2016 et 2017 au titre des zones d'activités.
 - Garantie à 100% des emprunts relais 2018 du SIEA.
- <u>Intercommunalités de l'Ain</u>:
 - Rappel : 1,4 M€ financés en 2016 et 2017 au titre des zones d'activités et garantie de 50% des emprunts 2017 du SIEA
 - 30 M€: 2 M€ par an pendant 15 ans à compter de 2018 dont la clé de répartition par intercommunalité est à définir. Par équité les 1,4 M€ déjà financés seront déduits de la part des intercommunalités ayant déjà contribué, en conséquence, la participation des EPCI s'établira à 1.906.000 € très précisément. La clé de répartition peut être le nombre de ZA ou le nombre d'entreprises ou la CVAE...
- Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain et ses communes adhérentes :
 - 22 M€ de contributions déjà versées de 2007 à 2017 en plus des emprunts contractés (206 M€).
 - 84 M€: 5,6 M€ par an pendant 15 ans à compter de 2018

Plan pluriannuel de financement (en millions d'euros)

	2007-2017	2018-2021	Total>2021
Recettes d'Investissement	276	373	649
FEDER	9	4	13
FSN MAN	8	8	16
FSN Ext	0	48	48
Subvention Région	30	20	50
Contributions CD01 et intercommunalités	9	19	28
Emprunts classiques	206	126	332
Emprunts CDC	8	126	134
Autofinancement SIEA	6	22	28
Dépenses Investissement	276	373	649
Remboursement Capital	28	44	72
communes à ouvrir et ext.	10	240	250
Communes ouvertes avant 2017 et ext.	238	89	327
Nombre de prises raccordables	85 051	202 713	287 764

Pour 2018, 69,7 M€ sont inscrits en dépenses d'investissement, soit 8,5 M€ de plus qu'en 2017. Les marchés de maîtrise d'œuvre et travaux arriveront à échéance et il est prévu que les entreprises titulaires des marchés soldent les opérations qu'elles mènent pour le compte du SIQA.

L'emprunt prévu en 2018 s'élève à 31 M€.

2. L'électrification rurale, l'éclairage public

Les opérations pluriannuelles suivantes sont envisagées :

opérations	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019
électrification rurale	18 811 000	11 470 865	13 765 000	14 000 000
éclairage public et mise en valeur	4 896 800	4 262 908	6 436 000	6 500 000
gaz	53 000	12 250	-	
Génie civil - télécommunications	2 562 000	1 505 864	1 347 000	1 500 000
TOTAL	26 322 800	17 251 887	21 548 000	22 000 000

3. La maîtrise de l'énergie

Travaux de maîtrise de l'énergie et opération Cocon

Il est prévu d'inscrire 110.000 € de crédits d'investissement pour solder les travaux de maîtrise de l'énergie entamés en 2017.

Par ailleurs, 120.000 € seront inscrits en fonctionnement afin de réaliser un diagnostic dans le cadre de l'opération Cocon.

Pour rappel, l'opération Cocon vise à isoler les combles perdus de bâtiments publics afin de réduire les charges énergétiques qui pèsent sur le budget des collectivités mais aussi de dynamiser les activités économiques locales.

Cette opération s'appuierait sur le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui devrait permettre le financement de 30 à 40% des travaux.

Dans le cadre de notre stratégie de Maîtrise de la Demande en Energie, nous proposons de porter un marché de diagnostic de 400 bâtiments publics qui permettrait d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine énergivore des collectivités.

Un partenariat entre le SIÇA et l'ALEC 01 permettrait d'optimiser le projet Cocon grâce à la complémentarité des deux structures. L'ALEC 01 apporterait son expérience dans la mobilisation des collectivités et son expertise technique sur l'amélioration énergétique des bâtiments, tandis que le SIEA porterait la réalisation des diagnostics, le groupement de commandes pour la réalisation de cette opération (maîtrise d'œuvre et travaux) et valoriserait les CEE.

En 2018, il est envisagé que l'ALEC 01 mobilise les collectivités et que le **SI** € A porte le marché de diagnostic estimé à 120.000 €.

Ensuite en 2019, il pourra être étudié la faisabilité d'un groupement de commande et du portage des marchés de travaux (1.300.000€).

Production d'énergie photovoltaïque

Se référer au chapitre II §4 relatif à la création d'un budget annexe photovoltaïque.

ANNFXF

PARC DES VEHICULES au 1er JANVIER 2018							
Marque et Type des véhicules	Année	Immatriculation					
Renault Clio III	2010	BB-515-BB					
Renault Clio III	2010	BB-465-BA					
Citroën Nemo	2011	BT-573-CG					
Renault Mégane	2013	CV-425-XL					
Renault Clio 4	2013	C-473-BM					
Renault Clio Business	2016	EG-933-FK					
Renault Kangoo	2016	EH-076-CZ					
Ford Mondéo	2017	EL-081-MQ					

ANNEXE 3

Au recueil des actes administratifs n°35 Suite au comité syndical du 16 mars 2018

Membres de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie Annexe à la délibération n°DE201803027 du comité syndical du 16 mars 2018

	COMMUNE		NOM	FONCTION SIEA
1	ATTIGNAT	Monsieur	Walter MARTIN	Président du Bureau Syndical
2	ST GENIS S/ MENTHON	Monsieur	Christophe GREFFET	Vice Président du Bureau Syndical
2	SERGY	Monsieur	Denis LINGLIN	Vice Président du Bureau Syndical
3	ARBIGNY	Monsieur	Daniel GRAS	Membre de la commission Energie
4	BELLEGARDE S/ VALSERINE	Monsieur	Jean-Paul PICARD	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
5	BELLIGNAT	Monsieur	Kamel HASSOUN	Membre de la commission Energie
6	CHATILLON EN MICHAILLE	Monsieur	Gilles ZAMMIT	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
7	DRUILLAT	Monsieur	Jean-Luc EMIN	Membre de la commission Energie
8	LHUIS	Monsieur	Jean-Jacques LANDRIEUX	Membre de la commission Energie
9	MAILLAT	Monsieur	Jean-Claude FROMENT	Membre de la commission Energie
10	MOGNENEINS	Monsieur	Jean-Pierre CHAMPION	Membre de la commission Energie
11	NANTUA	Monsieur	Renaud DONZEL	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
12	ST CYR S/ MENTHON	Monsieur	Alain CHALTON	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
13	ST DIDIER S/ CHALARONNE	Monsieur	Patrick BOURGEOIS	Membre de la commission Energie
14	ST MARTIN DU MONT	Monsieur	Christian FONTAINE	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
15	ST MAURICE DE GOURDANS	Monsieur	Yves VENÇON	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
16	STE CROIX	Monsieur	Michel LEVRAT	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie
18	VAL REVERMONT	Madame	Yannick LAURENT	Membre du Bureau Syndical et de la commission Energie

ANNEXE 4

Au recueil des actes administratifs n°35 Suite au comité syndical du 16 mars 2018

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
	Public	d'Information		électronique
		G éographique		
ABERGEMENT CLEMENCIAT	11-10-11	05-06-96	05-06-96	05-06-96
ABERGEMENT DE VAREY	24-11-11	10-05-96	10-05-96	
AMBERIEU EN BUGEY		28-06-99	.0 00 00	31-05-10
AMBERIEUX EN DOMBES	16-06-11	09-05-96	09-05-96	
AMBLEON	29-06-11	07-05-96	07-05-96	
AMBRONAY	17-11-11	12-07-96	12-07-96	
AMBUTRIX	06-11-12	20-09-96	20-09-96	
ANDERT CONDON	08-12-11	24-07-96	24-07-96	
ANGLEFORT	17-06-11	18-10-96	18-10-96	
APREMONT	03-10-11	17-06-96	17-06-96	
ARANC	06-07-11	10-05-96	17-00-90	10-05-96
ARANDAS	00-07-11	05-06-96	05-06-96	
ARBENT		17-09-01	04-06-07	19-05-03
ARBOYS EN BUGEY	18-07-11	31-05-96	31-05-96	31-05-96
ARBIGNY	20-06-11	23-05-96	23-05-96	23-05-96
ARGIS	09-09-15	17-05-96	14-05-07	16-10-06
ARMIX	09-09-13	03-05-96	03-05-96	
	20 42 44			
ARS SUR FORMANS	20-12-11	30-05-96	30-05-96	
ARTEMARE	14-11-11	09-05-96	09-05-96	
ASNIERES S/ SAONE	03-02-12	07-07-97	25-05-07	23-05-03
ATTIGNAT	08-11-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
BAGE-DOMMARTIN	08-09-11	02-05-96	02-05-96	02-05-96
BAGE LE CHATEL	01-07-11	31-05-96	31-05-96	31-05-96
BALAN	11-07-11	21-05-96	21-05-96	21-05-96
BANEINS	12-09-11	08-07-96	08-07-96	
BEAUPONT	07-07-11	29-04-96	29-04-96	
BEAUREGARD	15-12-11	23-05-96	23-05-96	
BELIGNEUX	14-11-11	31-05-96	10-07-98	10-07-98
BELLEGARDE S/ VALSERINE		19-01-98		30-06-03
BELLEY		29-06-96	29-06-96	
BELLEYDOUX	28-06-11	17-01-97	17-01-97	17-01-97
BELLIGNAT		07-09-01	14-06-07	22-05-03
BELMONT LUTHEZIEU	06-06-11	25-06-96	25-06-96	
BENONCES	17-06-11	03-05-96	03-05-96	
BENY	19-12-11	21-05-96	21-05-96	
BEON	07-12-12	26-04-96	26-04-96	
BEREYZIAT	23-06-11	29-04-96	29-04-96	
BETTANT		10-05-96	10-05-96	
BEY	12-07-11	24-05-96	24-05-96	24-05-96
BEYNOST		03-10-97	07-06-07	26-06-03
BILLIAT	30-11-11	20-05-96	20-05-96	20-05-96
BIRIEUX	09-01-15	03-06-99	03-06-99	03-06-99
BIZIAT	01-09-11	29-04-96	29-04-96	29-04-96
BLYES	17-01-12	31-05-96	31-05-96	31-05-96
BOHAS	06-09-11	29-04-96	29-04-96	29-04-96
BOISSEY	11-07-11	22-01-98	22-01-98	22-01-98
BOLOZON	18-07-11	24-05-96	24-05-96	24-05-96
BOULIGNEUX	30-06-11	24-05-96	24-05-96	
BOURG EN BRESSE		22-03-04		26-10-09
BOURG ST CHRISTOPHE	09-12-11	18-10-96	18-10-96	
BOYEUX ST JEROME	04-10-11	20-08-99		12-06-03
BOZ	09-06-11	22-12-97	22-12-97	22-12-97
BREGNIER CORDON	26-08-11	08-05-96	08-05-96	

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
	Public	d'Information		électronique
		G éographique		0.000.01400
BRENAZ	19-09-11	02-05-96	02-05-96	02-05-96
BRENOD	20-06-11	06-05-96	06-05-96	06-05-96
BRENS	11-07-11	02-09-96	02-09-96	02-09-96
BRESSOLLES	09-12-11	13-02-98	13-02-98	13-02-98
BRION	04-07-11	15-05-96	15-05-96	15-05-96
BRIORD	10-06-11	10-10-97	26-04-07	10-10-97
BUELLAS	25-07-11	14-10-96	14-10-96	14-10-96
CEIGNES	06-06-11	03-09-96	31-05-07	03-09-96
CERDON	09-06-11	04-09-98	04-09-98	04-09-98
CERTINES	12-07-11	04-11-96	04-11-96	04-11-96
CESSY	12-07-11	03-02-97	04-06-07	05-05-03
CEYZERIAT	15-09-11	06-05-96	06-11-00	22-05-03
CEYZERIEU	08-07-11	08-10-98	00-11-00	02-05-03
CHALAMONT	18-07-11	13-05-96	13-05-96	13-05-96
CHALEINS	16-06-11	14-05-96	14-05-96	14-05-96
CHALEY	09-10-14	06-05-96	06-05-96	06-05-96
CHALLES LA MONTAGNE	08-07-11	28-06-96	00-05-90	28-06-96
CHALLEX	03-10-11	29-07-96	29-07-96	05-05-03
CHAMPAGNE EN VALROMEY	23-04-12	08-01-98	08-01-98	08-01-98
CHAMPDOR-CORCELLES	12-12-11	14-05-96	14-05-96	14-05-96
CHAMPFROMIER				04-07-03
CHANAY	08-07-11	19-02-99	22-06-07	
CHANEINS	07-06-11	12-07-96 26-04-96	24-05-07	12-07-96
CHANOZ CHATENAY	16-12-11		26-04-96	26-04-96
	07-07-11	30-05-96	30-05-96	30-05-96
CHAPELLE DU CHATELARD CHARIX	08-03-13	20-05-96	20-05-96	20-05-96
	27-09-11	28-06-96	28-06-96	28-06-96
CHARNOZ S/ AIN	22-09-11	07-06-96	07-06-96	07-06-96
CHATEAU GAILLARD	00.07.44	17-05-96	17-05-96	17-05-96
CHATENAY	29-07-11	04-12-97	04-12-97	04-12-97
CHATILLON EN MICHAILLE	27-06-11	07-06-96	07-06-96	07-06-96
CHATILLON LA PALUD	17-10-11	13-05-96	13-05-96	13-05-96
CHATILLON S/ CHALARONNE	09-07-12	03-06-96	03-06-96	03-06-96
CHAVANNES S/ REYSSOUZE	24-06-11		24-05-96	24-05-96
NIVIGNE et SURAN	15-06-11	24-05-96	24-05-96	
CHAVEYRIAT	03-11-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
CHAVORNAY	07.40.44	12-07-96	10.05.00	12-07-96
CHAZEY BONS	27-10-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
CHAZEY S/ AIN	13-04-12	08-10-99	15-01-99	04-07-03
CHEIGNIEU LA BALME	04.40.44	28-06-96	28-06-96	28-06-96
CHEVILLARD	31-10-14	14-06-96	14-06-96	14-06-96
CHEVROUX	19-07-11	19-09-96	19-09-96	19-09-96
CHEVRY	21-11-11	10-06-96	10-06-96	10-06-96
CHEZERY FORENS	11-07-11	17-06-96	17-06-96	17-06-96
CIVRIEUX	04-11-11	27-09-96	27-06-96	13-11-06
CIZE	21-07-11	24-05-96	24-05-96	24-05-96
CLEYZIEU		24-05-96		02-05-03
COLIGNY	23-06-11	09-05-96	09-05-96	09-05-96
COLLONGES	13-09-11	04-06-96	11-05-04	11-05-04
COLOMIEU		27-06-96	27-06-96	27-06-96
CONAND	12-06-15	19-04-02		30-04-03
CONDAMINE	25-07-11	05-09-96	05-09-96	05-09-96
CONDEISSIAT	20-10-11	09-05-96	09-05-96	
CONFORT	27-07-11	02-08-96	15-05-07	05-10-05

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
COMMONE	Public	d'Information	Ouz	électronique
	1 ublic	G éographique		electrorlique
CONFRANCON	24-06-11	22-05-96	22-05-96	22-05-96
CONTREVOZ	21-07-11	21-05-96	21-05-96	
CONZIEU	22-11-11	15-05-96	15-05-96	
CORBONOD	13-07-11	04-06-99	04-06-99	
CORLIER	13-07-11	20-05-96	20-05-96	
CORMARANCHE EN BUGEY	20-06-11	21-02-97	21-02-97	21-02-97
CORMORANCHE S/ SAONE	10-06-11	27-03-98	27-03-98	27-03-98
CORMOZ	22-07-11	03-05-96	03-05-96	
CORVEISSIAT	07-11-11	28-06-96	28-06-96	
COURMANGOUX	21-10-11	30-04-96	30-04-96	30-04-96
COURTES	08-07-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
	03-10-14	17-05-96	17-05-96	
CRANS				
CRAS S/ REYSSOUZE CRESSIN ROCHEFORT	20-07-11	26-04-96	26-04-96	
	28-06-11	09-05-96	09-05-96	
CROTTET	08-07-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
CROZET	07-07-11	07-05-96	06-04-04	06-05-03
CRUZILLES LES MEPILLAT	16-06-11	30-05-96	30-05-96	30-05-96
CULOZ	29-11-11	29-08-96	29-08-96	29-08-96
CURCIAT DONGALON	30-06-11	03-09-96	03-09-96	03-09-96
CURTAFOND	05-07-11	07-05-96	07-05-96	
CUZIEU	22-09-11	17-05-96	17-05-96	
DAGNEUX	29-09-11	31-05-96	31-05-96	
DIVONNE LES BAINS		12-04-99		12-03-07
DOMPIERRE S/ CHALARONNE	08-11-11	14-05-96	14-05-96	14-05-96
DOMPIERRE S/ VEYLE	27-06-11	29-04-96	29-04-96	
DOMSURE	28-06-11	09-05-96	09-05-96	09-05-96
DORTAN	30-06-11	17-11-97	17-11-97	17-11-97
DOUVRES	10-10-11	30-05-96	30-05-96	30-05-96
DROM	15-09-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
DRUILLAT	27-06-11	26-04-96	26-04-96	26-04-96
ECHALLON	24-06-11	28-06-96	06-10-07	06-06-03
ECHENEVEX	27-06-11	17-02-97	17-02-97	17-02-97
ETREZ		28-06-96	28-06-96	28-06-96
EVOSGES	18-10-11	23-05-96	23-05-96	23-05-96
FARAMANS	28-07-11	04-09-96	04-09-96	04-09-96
FAREINS	21-11-11	04-09-98	22-07-10	30-10-14
FARGES	09-06-11	18-02-99	18-02-99	18-02-99
FEILLENS	07-07-11	02-05-96	02-05-96	02-05-96
FERNEY VOLTAIRE		04-06-96	04-06-96	04-06-96
FLAXIEU	22-07-11	14-03-97		11-11-06
FOISSIAT	15-09-11	13-06-96	13-06-96	13-06-96
FRANCHELEINS	06-10-11	06-06-96	06-06-96	06-06-96
FRANS	17-06-11	26-05-03	16-06-07	19-07-13
GARNERANS	08-07-11	31-05-96	31-05-96	31-05-96
GENOUILLEUX	30-11-11	03-05-96	03-05-96	20-05-03
BEARD-GEOVREISSIAT	17-10-11	13-05-96	13-05-96	
GEOVRESSET	28-06-11	29-06-99	19-12-97	
GEX		13-05-96	13-05-96	
GIRON	02-11-11	05-07-96	05-07-96	
GORREVOD	30-06-11	21-10-99	23-12-97	
GRAND CORENT	24-11-11	21-06-96	21-06-96	
GRIEGES	21-07-11	23-05-96	23-05-96	
GRILLY	06-06-11	05-01-98	05-01-98	
UNILLI	11-00-00	05-01-98	UD-U I-98	UD-U 1-98

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
	Public	d'Information		électronique
		G éographique		·
GROISSIAT	11-07-11		03-05-96	03-05-96
GROSLEE-SAINT-BENOIT	27-06-11		18-11-96	
GUEREINS	28-11-11	06-11-98	06-11-98	
HAUTECOURT	21-07-11	21-06-96	21-06-96	
HAUTEVILLE LOMPNES	210711	13-04-00	08-09-97	25-06-03
HOSTIAZ	09-06-11	14-06-97	00 00 01	25-04-03
HAUT VALROMEY	13-09-11	09-05-96	04-05-07	06-05-03
ILLIAT	10-00-11	26-04-96	26-04-96	
INJOUX GENISSIAT	27-06-11	15-05-96	15-05-96	
INNIMONT	01-07-11		05-07-96	
IZENAVE	20-06-11	16-01-98	16-01-98	
IZERNORE	07-06-11	30-04-96	30-04-96	
IZIEU	08-09-11	25-03-96	25-03-96	
JASSANS RIOTTIER	00-09-11	15-04-97	06-06-07	15-10-08
JASSERON	24-11-11	06-05-96	06-05-96	06-05-96
JAYAT	01-07-11	03-05-96	03-05-96	06-05-96
JOURNANS	27-06-11	28-05-96	28-05-96	
JOYEUX	24-06-11	03-05-96	07-05-07	30-05-03
JUJURIEUX	15-07-11	07-06-96	07-06-96	07-06-96
LA BOISSE	29-09-11	27-02-98	29-06-07	23-05-03
LA BURBANCHE	21-07-11	12-07-96	12-07-96	
LA TRANCLIERE	24-08-11	26-04-96	26-04-96	
LABALME	21-07-11	06-05-96	06-05-96	
LAGNIEU		27-04-98		02-06-10
LAIZ	23-06-11	30-09-96	30-09-96	
LANCRANS	28-11-11	04-06-96	04-06-96	
LANTENAY	20-12-11	19-12-97	19-12-97	19-12-97
LAPEYROUSE	12-07-11	05-12-00	05-12-00	05-12-00
LAVOURS	01-07-11	17-05-96	17-05-96	
LEAZ	04-07-11	26-04-96	26-04-96	
LELEX	07-06-11	17-05-96	17-05-96	
LENT	10-11-11	06-06-96	26-08-99	06-06-03
LES NEYROLLES	01-07-11	26-04-96	26-04-96	
LESCHEROUX	12-07-11	08-05-96	08-05-96	08-05-96
LEYMENT		06-06-96	06-06-96	05-05-03
LEYSSARD	03-10-11	03-05-96	10-07-07	28-11-03
LHOPITAL	14-06-11	09-05-01	19-06-02	19-06-02
LHUIS	15-12-11	18-11-97	18-11-97	18-11-97
LOCHIEU		26-04-96		26-04-96
LOMPNAZ	05-10-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
LOMPNIEU	25-07-11	24-06-00		27-06-03
LOYETTES	27-06-11	10-05-96	10-05-96	27-06-03
LURCY	26-10-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
MAGNIEU	30-06-11	16-05-97	16-05-97	16-05-97
MAILLAT	26-09-11	17-06-96	17-06-96	17-06-96
MALAFRETAZ	19-09-11	06-05-96	21-05-07	06-05-96
MANTENAY MONTLIN	22-06-11		03-05-96	
MANZIAT	22-06-11		28-05-96	
MARBOZ	28-06-11		21-10-96	
MARCHAMP	30-09-11		21-06-96	
MARIGNIEU	21-06-11		19-09-96	
MARLIEUX	04-07-11		20-05-96	
MARSONNAS	15-09-11	09-05-96	09-05-96	

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
	Public	d'Information		électronique
		G éographique		
MARTIGNAT	05-09-11	03-06-96	03-06-96	03-06-96
MASSIEUX	13-09-11	28-06-96	28-06-96	
MASSIGNIEU DE RIVES	24-06-11	07-10-96	07-10-96	
MATAFELON	01-07-11	28-06-96	28-06-96	
MEILLONNAS	30-09-11	22-12-97	22-12-97	22-12-97
MERIGNAT	28-06-11	27-05-96	27-05-96	
MESSIMY S/ SAONE	10-06-11	26-07-96	26-07-96	
MEXIMIEUX	10-00-11	23-09-96	23-09-96	
MEZERIAT	06-12-11	06-05-96	10-03-97	05-05-03
MIJOUX	27-11-12	23-05-96	23-05-96	
MIONNAY	02-09-11	10-05-96	10-05-96	
MIRIBEL	02-09-11			
	00 00 44	21-05-99	21-01-00	17-06-11
MIZERIEUX	29-09-11	08-06-96	08-06-96	
MOGNENEINS	15-09-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
MONTAGNAT	25-11-11	21-03-97	00.05.00	25-04-03
MONTAGNIEU		03-05-96	03-05-96	
MONTANGES	10-10-11	26-04-96	26-04-96	
MONTCEAUX	26-10-11	30-04-96	30-04-96	
MONTCET	09-06-11	24-05-96	02-10-07	05-06-03
MONTELLIER	16-09-11	29-05-96	29-05-96	29-05-96
MONTHIEUX	20-06-11	17-12-97	17-12-97	17-12-97
MONTLUEL	21-11-11	29-01-01	26-04-07	21-02-08
MONTMERLE S/ SAONE	12-07-11	24-05-96	24-05-96	24-05-96
MONTRACOL	27-06-11	28-02-97	29-07-99	15-05-03
MONTREAL LA CLUSE		12-10-98		28-04-03
MONTREVEL EN BRESSE	30-06-11	06-06-96	03-05-07	22-05-03
MURS ET GELIGNIEUX	16-06-11	13-09-96	13-09-96	13-09-96
NANTUA	13-09-11	13-05-96	13-05-96	13-05-96
NEUVILLE LES DAMES	05-07-11	01-10-96	01-10-96	07-05-03
NEUVILLE S/ AIN	22-12-11	02-05-96	02-05-96	02-05-96
NEYRON	25-10-12	02-03-99	21-09-04	28-11-06
NIEVROZ	27-10-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
NIVOLLET MONTGRIFFON	09-12-11	14-09-96	14-09-96	14-09-96
NURIEUX VOLOGNAT	01-12-11	03-06-96	03-06-96	
ONCIEU		09-05-96	09-05-96	
ORDONNAZ	24-06-11	24-05-96	24-05-96	
ORNEX	28-06-11	02-12-97	02-12-97	
OUTRIAZ	16-09-11	20-09-96	20-09-96	
OYONNAX		17-09-01	19-06-08	
OZAN	17-06-11	29-05-96	29-05-96	
PARCIEUX	15-09-17	27-04-96	27-04-96	
PARVES ET NATTAGES	23-06-11	30-05-96	30-05-96	
PERON	12-07-11	04-06-96	04-06-96	
PERONNAS	01-12-15	22-07-96	22-07-96	
PEROUGES	28-11-11	27-03-98	27-03-98	
PERREX	24-11-11	14-05-96	14-05-96	
PEYRIAT	25-07-11	17-05-96	17-05-96	
PEYRIEUX CA CALE	23-07-11	31-05-96	31-05-96	
PEYZIEUX S/ SAONE	30-09-11	26-04-96	26-04-96	
PIRAJOUX	17-06-11	17-05-96	17-05-96	
PIZAY	04-10-11	24-05-96	24-05-96	
PLAGNE	25-07-11	27-09-96	27-09-96	
PLANTAY	01-07-11	05-06-96	05-06-96	05-06-96

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
0.5	Public	d'Information		électronique
	i- ublic	G éographique		electrorilique
LE POIZAT-LALLEYRIAT	22-07-11	17-06-96	30-05-00	17-06-96
POLLIAT	20-10-11	09-05-96	09-05-96	09-05-96
POLLIEU	22-09-11	28-03-97	04-05-07	09-07-03
PONCIN	31-01-12	27-08-98	27-08-98	
PONT D'AIN	17-04-12	30-11-98	30-11-98	
PONT DE VAUX	15-09-11	23-05-96	23-05-96	
PONT DE VEYLE	20-07-11	04-06-96	04-06-96	
PORT	15-11-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
POUGNY	22-06-11	10-06-96	10-06-96	10-06-96
POUILLAT	15-07-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
PREMEYZEL	05-07-11	04-09-98	04-09-98	04-09-98
PREMILLIEU	28-11-14	28-06-96	28-06-96	
PREVESSIN MOENS	20-11-14	06-06-96	06-06-96	
PRIAY	22-09-11	17-06-96	14-05-07	24-10-06
RAMASSE	22-09-11	13-02-98	17-03-07	23-05-03
RANCE	23-06-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
RELEVANT	27-06-11	28-01-98	28-01-98	28-01-98
REPLONGES	12-04-13	26-04-96	26-04-96	26-04-96
REVONNAS	21-10-11	05-07-96	05-07-96	05-07-96
REYRIEUX	21-10-11	20-05-96	20-05-96	19-05-03
REYSSOUZE	29-07-11	07-05-96	07-05-96	
RIGNIEUX LE FRANC	25-08-11	20-06-96	20-06-96	
ROMANS	10-09-12	03-06-96	03-06-96	
ROSSILLON	09-12-11	21-05-96	21-05-96	21-05-96
RUFFIEU	25-07-11	04-10-96	21-05-90	17-07-03
SALAVRE	30-06-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
SAMOGNAT	11-07-11	03-06-96	03-06-96	03-06-96
SANDRANS	04-07-11	23-05-96	23-05-96	23-05-96
SAULT BRENAZ	23-06-11	22-05-01	27-01-04	29-04-03
SAUVERNY	18-10-11	19-09-96	19-09-96	
SAVIGNEUX	03-11-11	06-06-96	06-06-96	06-06-96
SEGNY	08-11-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
SEILLONNAZ	26-03-12		20-05-96	
SERGY	05-07-11	07-05-96	07-05-96	
SERMOYER	15-09-11	04-07-96	04-07-96	
SERRIERES DE BRIORD	01-07-11	02-10-98	02-10-98	
SERRIERES S/ AIN	13-04-12	29-04-96	29-04-96	
SERVAS	10 01 12	03-05-96	03-05-96	
SERVIGNAT	29-07-11	30-03-98	30-03-98	
SEYSSEL	06-06-11	12-09-96	12-09-96	
SIMANDRE S/ SURAN	29-09-11	30-05-96	30-05-96	
SONTHONNAX LA MONTAGNE	09-06-11	13-05-96	13-05-96	
SOUCLIN	01-07-11	15-06-96	21-05-07	
ST ALBAN	12-07-11	24-06-96	24-06-96	
ST ANDRE D'HUIRIAT	06-10-11	07-05-96	07-05-96	
ST ANDRE DE BAGE	01-07-11	26-04-96	26-04-96	
ST ANDRE DE CORCY	04-07-11	07-05-96	07-05-96	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	26-09-11	28-05-96	28-05-96	
ST ANDRE S/ VIEUX JONC	05-07-11	06-05-96	06-05-96	
ST BENIGNE	28-06-11	31-05-96	31-05-96	
ST BERNARD	13-09-11	28-10-96	28-10-96	
ST CHAMP CHATONOD	27-10-11	04-07-96	04-07-96	
ST CYR S/ MENTHON	25-08-11	02-05-96	02-05-96	
OI CIK O/ WENTHUN	∠5-08-11	UZ-UD-96	∪∠-∪5-96	02-05-96

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
COMMUNICIAL	Public	d'Information	Ouz	électronique
	1 ublic	G éographique		electrorlique
ST DENIS EN BUGEY		06-11-97	06-11-97	06-11-97
ST DENIS LES BOURG	07-11-14	07-03-97	07-03-97	07-03-97
ST DIDIER D'AUSSIAT	15-09-11	21-05-97	21-05-97	21-05-97
ST DIDIER DE FORMANS	09-12-14	10-02-99	14-05-96	
ST DIDIER S/ CHALARONNE	23-09-11	19-09-96	19-09-96	
ST ELOI	08-07-11	15-05-98	15-05-98	15-05-98
ST ETIENNE DU BOIS	13-10-11	26-09-96	26-09-96	26-09-96
ST ETIENNE S/ CHALARONNE	18-07-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
ST ETIENNE S/ CHALARONNE ST ETIENNE S/ REYSSOUZE	21-06-11	21-05-96	21-05-96	21-05-96
ST GENIS POUILLY	21-00-11	16-12-97	24-03-98	02-09-03
ST GENIS POUILLY ST GENIS S/ MENTHON	05 07 11			
	05-07-11	06-05-96	06-05-96	
ST GEORGES S/ RENON	27-06-11	06-02-98	06-02-98	
ST GERMAIN LES DARROISSES	20-06-11	08-07-96	20.05.07	12-12-05
ST GERMAIN LES PAROISSES	09-06-11	23-05-96	29-05-07	26-05-03
ST GERMAIN S/ RENON	23-11-11	19-02-98	19-02-98	19-02-98
ST JEAN DE GONVILLE	06-06-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
ST JEAN DE NIOST	30-06-11	18-09-98	18-09-98	18-09-98
ST JEAN DE THURIGNEUX	27-07-11	30-04-96	30-04-96	30-04-96
ST JEAN LE VIEUX	09-06-11	28-05-96	28-05-96	28-05-96
ST JEAN S/ REYSSOUZE	14-06-11	02-05-96	02-05-96	02-05-96
ST JEAN S/ VEYLE	08-09-11	31-05-96	31-05-96	
ST JULIEN S/ REYSSOUZE	07-07-11	22-05-96	22-05-96	22-05-96
ST JULIEN S/ VEYLE	18-07-11	14-05-96	14-05-96	14-05-96
ST JUST	22-07-11	29-11-96	24-11-06	24-11-06
ST LAURENT S/ SAONE		03-05-96	15-06-07	03-05-96
ST MARCEL EN DOMBES	14-06-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
ST MARTIN DE BAVEL	08-02-13	31-05-96	31-05-96	31-05-96
ST MARTIN DU FRESNE	19-07-11	13-06-96	13-06-96	13-06-96
ST MARTIN DU MONT	04-07-11	06-05-96	06-05-96	06-05-96
ST MARTIN LE CHATEL	15-06-11	10-06-96	10-06-96	10-06-96
ST MAURICE DE BEYNOST	24-11-11	03-12-98	24-11-11	26-06-03
ST MAURICE DE GOURDANS	30-06-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
ST MAURICE DE REMENS	29-11-12		21-05-97	
ST NIZIER LE BOUCHOUX	22-09-11	26-06-96	26-06-96	
ST NIZIER LE DESERT	05-09-11	06-01-97	06-05-96	
ST PAUL DE VARAX	27-06-11	07-05-96	07-05-96	
ST RAMBERT EN BUGEY		27-03-01	05-03-02	
ST REMY	09-06-11	18-05-96	18-05-96	
ST SORLIN EN BUGEY	10-10-11	09-05-96	09-05-96	
ST SULPICE	01-08-11	21-06-96	21-06-96	21-06-96
ST TRIVIER DE COURTES	24-06-11	09-05-96	09-05-96	09-05-96
ST TRIVIER S/ MOIGNANS	15-09-11	12-03-98	12-03-98	15-05-03
ST VULBAS	28-06-12	23-05-96	16-11-00	12-03-04
STE CROIX	10-10-11	01-07-96	01-07-96	01-07-96
STE EUPHEMIE	08-11-11	27-06-96	02-05-96	27-06-96
STE JULIE	23-01-12	06-05-96	06-05-96	06-05-96
STE OLIVE	30-06-11	28-06-96	28-06-96	06-11-06
SULIGNAT	05-07-11	14-05-96	14-05-96	14-05-96
SURJOUX	16-09-11	28-04-96	08-06-07	28-04-96
SUTRIEU	10-11-11	24-05-96	24-05-96	24-05-96
		27 42 06	27 42 06	27-12-96
TALISSIEU	19-09-11	27-12-96	27-12-96	21-12-30
TALISSIEU TENAY	19-09-11	14-06-96	14-06-96	

COMMUNE	Eclairage	S ystème	Gaz	Communication
	Public	d'Information		électronique
		G éographique		
THIL	30-06-11	18-01-02	30-01-98	17-09-04
THOIRY	28-06-11	07-05-96	07-05-96	07-05-96
THOISSEY	23-09-11	12-12-97	12-12-97	12-12-97
TORCIEU	20-06-11	27-08-96	02-06-03	02-06-03
TOSSIAT	06-10-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
TOUSSIEUX	20-10-11	28-01-98	28-01-98	28-01-98
TRAMOYES	26-09-11	11-06-96	11-06-96	11-06-96
VAL-REVERMONT	06-09-11	02-09-96	02-09-96	02-09-96
TREVOUX	18-11-15	22-03-99		10-10-11
VALEINS	06-09-11	09-05-96	09-05-96	09-05-96
VANDEINS	08-07-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
VARAMBON	04-11-11	26-04-96	26-04-96	26-04-96
VAUX EN BUGEY	14-11-11	09-09-96		14-05-12
VERJON	08-09-11	21-06-96	21-06-96	21-06-96
VERNOUX	08-09-11	24-05-96	24-05-96	24-05-96
VERSAILLEUX	13-09-11	30-04-96	30-04-96	30-04-96
VERSONNEX	05-07-11	07-01-97	07-01-97	07-01-97
VESANCY	03-11-15	20-03-97	20-03-97	20-03-97
VESCOURS	15-07-11	01-04-96	01-04-96	01-04-96
VESINES	01-07-11	23-05-96	23-05-96	23-05-96
VIEU D'IZENAVE	10-06-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
VIEU EN VALROMEY		17-05-96	17-05-96	17-05-96
VILLARS LES DOMBES	24-10-12	25-06-03	25-06-03	25-06-03
VILLEBOIS	10-09-14	07-06-96	21-06-02	21-06-02
VILLEMOTIER	26-07-11	28-08-96	18-04-00	28-08-96
VILLENEUVE	08-07-11	03-05-96	03-05-96	03-05-96
VILLEREVERSURE	05-09-11	24-06-96	24-06-96	24-06-96
VILLES	08-07-11	31-05-96	31-05-96	31-05-96
VILLETTE S/ AIN	25-06-12	11-06-96	11-06-96	11-06-96
VILLIEU	01-07-11	10-05-96	10-05-96	10-05-96
VIRIAT	29-01-13	21-05-96	21-05-96	26-06-07
VIRIEU LE GRAND	24-11-11	07-06-96	07-06-96	07-06-96
VIRIEU LE PETIT		24-05-96	24-05-96	24-05-96
VIRIGNIN	06-07-11	03-05-96	25-10-02	03-05-96
VONGNES	18-07-11	17-05-96	11-06-07	26-05-03
VONNAS	04-07-11	30-04-96	30-04-96	30-04-96
TOTAUX	364	407	384	407